



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

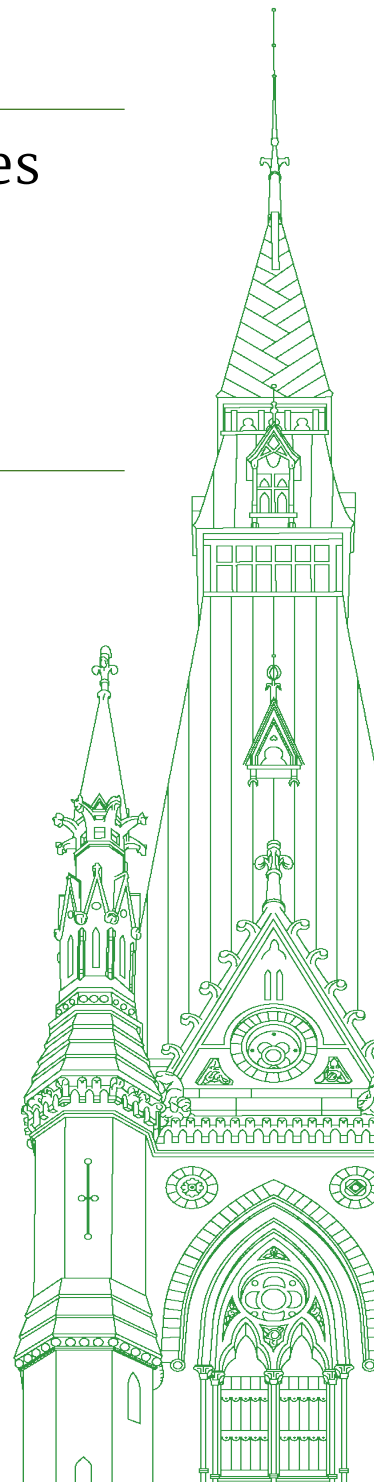
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mardi 25 novembre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 25 novembre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Pour commencer, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinaabe, et je tiens à exprimer notre gratitude de pouvoir faire l'important travail du Comité sur les terres qu'il préserve depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit afin d'entendre le Commissariat à l'environnement et au développement durable au sujet de son rapport intitulé *L'établissement des aires protégées marines* ainsi que les trois organisations visées par cette vérification.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule de façon hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais inviter tous les participants en personne à consulter les directives qu'on peut trouver sur les cartes placées sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents sonores et de rétroaction acoustique et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, mais en particulier les interprètes. Vous remarquerez également qu'il y a un code QR sur la carte; il mène à une courte vidéo de sensibilisation.

Conformément aux motions de régie interne, je signale aux membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent virtuellement aujourd'hui se sont prêtés avec succès aux tests techniques requis.

J'aimerais formuler quelques commentaires à l'intention des témoins et des membres.

Avant de parler, vous devez attendre que je vous donne la parole. Si vous participez par vidéoconférence, vous devez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veiller à le désactiver lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, entre le parquet,

l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser une oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

[Français]

Je demande aux députés dans la salle qui souhaitent prendre la parole de lever la main. Quant aux députés qui participent à la réunion à distance, ils doivent utiliser la fonction « Lever la main » de l'application Zoom. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous vous remercions de votre patience.

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je ne nommerai pas tous les 11 représentants en plus de leur titre, mais j'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue à M. Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable depuis 2021, et à tous les autres représentants du Bureau du vérificateur général.

Nous avons également des représentants du ministère des Pêches et des Océans, du ministère de l'Environnement et du Changement climatique et de l'Agence Parcs Canada.

[Français]

Comme nous l'avons fait lors du dernier témoignage du commissaire, en février 2024, nous allons commencer par les déclarations initiales de chaque organisation, qui disposeront chacune de cinq minutes. Nous allons commencer par M. DeMarco.

Monsieur DeMarco, vous avez la parole.

Jerry V. DeMarco (commissaire à l'environnement et au développement durable, Bureau du vérificateur général): Bon après-midi, monsieur le président.

Je suis heureux d'être ici pour discuter de mon rapport sur l'établissement des aires protégées marines, qui a été déposé au Parlement le 6 novembre.

Je tiens à reconnaître que cette audience se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Je suis accompagné de Susan Gomez, Jessica Johnston et Carey Agnew.

[Traduction]

Ce rapport était l'un de trois audits connexes portant sur les aires protégées qui ont été déposés ensemble. Les deux autres avaient trait à l'établissement des aires protégées terrestres et à la gestion fédérale autochtone des aires protégées, y compris les aires marines.

Dans le cadre de notre audit sur l'établissement des aires protégées marines et côtières, nous avons examiné si Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada et Pêches et Océans Canada étaient en bonne voie d'établir des aires protégées et de conservation couvrant 25 % des écosystèmes marins et côtiers d'ici 2025. Nous avons également examiné si ces organisations établissaient des plans pour protéger et conserver 30 % des écosystèmes marins et côtiers d'ici 2030, assurant que ces aires soient représentatives sur le plan écologique et importantes pour la biodiversité et la santé des écosystèmes.

Nous avons conclu que Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada n'étaient pas en bonne voie d'atteindre l'objectif de 25 % d'ici 2025. Au cours de la période visée par l'audit, les aires marines et côtières protégées et conservées sont passées de 12,5 % à 15,5 %.

Bien que ce chiffre soit loin de l'objectif de 25 % fixé pour la fin de cette année, il représente tout de même une amélioration significative par rapport au taux inférieur à 1 % qui était protégé et conservé en 2015.

• (1535)

[Français]

Nous avons constaté que les trois organisations n'avaient pas élaboré de plan pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, soit celui d'établir un réseau d'aires protégées couvrant 30 % des aires marines et côtières, y compris des aires importantes pour la biodiversité et la santé des écosystèmes. Bien que l'audit ait noté que les trois organisations avaient franchi des étapes importantes, comme l'identification d'aires marines et côtières candidates à la protection, il a également déterminé qu'elles n'avaient pas mis à jour leur cadre de collaboration pour réaliser les éléments quantitatifs et qualitatifs de l'objectif fixé pour 2030. Ces éléments comprennent notamment la nécessité que les aires protégées soient bien reliées et qu'elles soient représentatives de la diversité écologique du pays.

Nous avons aussi constaté que les trois organisations n'avaient pas élaboré de directives claires sur l'application de la norme fédérale de protection des aires marines. Cette norme vise à interdire les activités nuisibles dans les aires marines protégées, comme l'exploitation marine pétrolière et gazière, l'exploitation minière et le chalutage de fond.

Même si le Canada n'est pas en voie d'atteindre l'objectif fixé pour 2025, les organisations ont réalisé des progrès au cours de la période visée par l'audit. Elles ont entrepris des travaux fondamentaux pour protéger et conserver les aires marines et côtières, notamment en repérant des sites d'intérêt à protéger et en réalisant des évaluations de faisabilité.

[Traduction]

Alors que le gouvernement fédéral cherche à accélérer l'approbation de grands projets d'importance nationale, la certitude de savoir quelles aires sont protégées et conservées appuiera la prise de décisions éclairées.

Les aires marines et côtières sont essentielles pour faire face aux crises de la biodiversité et du climat. Le gouvernement fédéral doit continuer de renforcer les mesures prises jusqu'à présent afin de mettre en place un réseau bien relié et représentatif pour protéger et conserver 30 % des aires marines et côtières d'ici 2030, même s'il rate l'objectif fixé pour 2025.

Monsieur le président, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Nous serions heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur DeMarco.

Sur ce, nous allons passer à Kathy Graham, directrice générale de la planification et de la conservation marine à Pêches et Océans Canada.

Vous avez la parole pour deux minutes ou moins.

Kathy Graham (directrice générale, Planification et conservation marine, ministère des Pêches et des Océans): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Je tiens à souligner que je vous parle depuis le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinaabe.

Monsieur le commissaire DeMarco, merci d'avoir présenté les conclusions de l'audit. Le MPO est d'accord avec les recommandations et reconnaît le rôle essentiel des audits pour ce qui est de renforcer le travail et la responsabilisation du ministère.

Le MPO s'engage à conserver et à protéger les océans du Canada grâce à des partenariats avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, étayés par des données scientifiques solides et des consultations approfondies avec les parties prenantes, y compris l'industrie. Nous continuons de tenir compte des meilleures données scientifiques et connaissances disponibles, d'évaluer minutieusement les répercussions économiques et de prendre des décisions réfléchies et inclusives, ce qui demande du temps.

Les océans du Canada sont essentiels à notre économie et à notre subsistance; ils contribuent à hauteur de près de 52 milliards de dollars au PIB et soutiennent 420 000 emplois, dont plus de 66 000 dans l'industrie des fruits de mer. Ils jouent également un rôle crucial dans nos efforts de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Les aires marines protégées et conservées permettent de protéger les espèces, les habitants et les écosystèmes qui soutiennent notre industrie de la pêche durable. Elles présentent également des avantages sociaux, culturels et économiques, améliorent l'offre récréotouristique et créent des possibilités de recherche. Investir dans la conservation marine contribue à préserver la santé des océans, à soutenir la croissance durable des industries maritimes et à s'assurer que ces avantages perdurent pour les générations futures.

Depuis 2015, la superficie des aires marines et côtières conservées au Canada est passée de 1 % à plus de 15 %. Cette réalisation remarquable est le fruit d'une approche fondée sur la collaboration, les partenariats et la mobilisation des parties prenantes afin de délimiter des aires marines propres à chaque site qui réduisent au minimum les répercussions.

Le Canada a également signé les accords historiques de la mer Great Bear et de SINAA afin de soutenir des projets de conservation à grande échelle menés par les Autochtones. Grâce à un modèle financier novateur, le modèle de Financement de projets pour la permanence, le FPP, ces accords permettent de mobiliser des fonds publics et privés afin de combiner conservation et soutien des économies locales, ce qui devrait générer des retombées importantes.

Le FPP de la mer Great Bear, au large des côtes de la Colombie-Britannique, devrait créer 3 000 emplois, 200 entreprises et permettre de conserver des aires marines précieuses et productives sur le plan biologique. Le FPP de SINAA dans la région de Qikiqtani au Nunavut viendra soutenir la conservation et la gouvernance régionale dirigées par les Inuits, ainsi que les infrastructures communautaires indispensables, et devrait mener à la création de 50 nouveaux emplois, avec des aires potentielles qui pourraient représenter jusqu'à 3,68 % de l'objectif de conservation marine.

D'autres investissements dans des subventions et accords de contribution avec plus de 6 700 partenaires ont permis la création de plus de 1 700 emplois, des possibilités de formation pour près de 18 000 personnes et la mise au point de plus de 1 200 nouveaux produits techniques et de recherche. Ces partenariats constituent une base solide pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030.

De plus, il existe d'autres avantages découlant des investissements dans les aires marines protégées et conservées. Par exemple, après 10 années de surveillance dans la zone de protection marine d'Eastport à Terre-Neuve-et-Labrador, on a constaté une augmentation de la taille des homards et du nombre de femelles porteuses d'œufs à l'intérieur de cette ZPM, avec des retombées observées dans l'écosystème environnant.

La zone de protection marine du Banc-des-Américains, au Québec, soutient les activités d'observation des baleines et contribue à promouvoir le tourisme et les loisirs dans la région.

La zone de protection marine du mont sous-marin SGáan Kínghlas-Bowie en Colombie-Britannique est un site favorisant l'innovation en matière de recherche en eaux profondes, notamment dans les domaines des véhicules télécommandés, des sonars multifaisceaux, de l'échantillonnage d'ADN environnemental et des expéditions diffusées en direct.

Les nombreux avantages sont liés à l'approche du Canada, qui repose sur trois principes directeurs de la prise de décisions scientifiques: la prise en considération des connaissances autochtones; la transparence et la consultation réelle avec les partenaires et les parties prenantes; et l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Nous sommes reconnus à l'échelle internationale pour notre approche collaborative réfléchie et notre capacité d'innover. Nous utilisons des données scientifiques examinées par les pairs pour déterminer les sites qui méritent d'être protégés. Nous accordons la priorité aux zones importantes pour la biodiversité, par exemple, celles qui abritent des espèces en péril, des récifs d'éponges siliceuses et des frayères ou zones d'alevinage, qui contribuent à une pêche durable.

En outre, le MPO investit massivement dans la science collaborative, en finançant chaque année des centaines de projets. Bon nombre d'entre eux font appel à des pêcheurs commerciaux qui fournissent des données en temps réel. Nous utilisons des outils

géospatiaux avancés pour nous assurer que les décisions sont fondées sur des données probantes, et nous continuons de travailler avec l'industrie pour améliorer nos données de référence afin de combler des lacunes éventuelles.

Les aires protégées et conservées du Canada visent à maximiser les résultats en matière de conservation tout en réduisant au minimum les impacts économiques. Nous consultons très tôt et de manière constructive les industries concernées et évaluons les impacts socioéconomiques potentiels, ce qui conduit souvent à des modifications des limites et de l'aménagement des sites. La transparence et la mobilisation sont au cœur de notre travail. Nous nous efforçons d'adopter une approche sans surprise: nous communiquons rapidement l'information sur les sites proposés et offrons aux personnes concernées la possibilité de donner leur avis à chaque étape du processus.

Au cours des cinq dernières années, nous avons organisé plus de 6 800 réunions de mobilisation à l'échelle du Canada, notamment des consultations à grande échelle sur les côtes Ouest et Est du pays. Nous participons également à des initiatives menées par l'industrie, comme le plan directeur des ZPM côtières dans les Maritimes, car la collaboration avec le secteur de la pêche présente une valeur considérable.

• (1540)

Les partenariats avec les peuples autochtones sont au cœur de notre approche. Des accords de co-gestion ont été conclus pour de nombreuses aires protégées et conservées. Nous restons déterminés à soutenir des partenariats durables grâce à des initiatives de conservation menées par les Autochtones.

Je suis convaincue que cet aperçu reflète le travail que nous entreprenons pour respecter l'engagement du gouvernement. Les Canadiens peuvent être assurés que la conservation marine est menée de manière à produire des résultats écologiques durables.

Merci, monsieur le président.

Je répondrai à vos questions avec plaisir.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Tara Shannon, sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune, à Environnement et Changement climatique Canada.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Tara Shannon (sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs.

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel de la nation algonquienne anishinaabe.

Au Service canadien de la faune, notre mission est de protéger les espèces sauvages et les endroits où elles se trouvent, surtout les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Les océans et les côtes du Canada sont au cœur de nos travaux, car ils soutiennent la biodiversité, favorisent la lutte contre les changements climatiques et relient les collectivités partout au pays.

Nous avons examiné le récent rapport du commissaire sur les aires marines protégées et nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada et Parcs Canada afin d'y répondre. Nous améliorons notre façon d'appliquer les normes de protection fédérales et de communiquer des renseignements aux Canadiens.

À l'heure actuelle, le Service canadien de la faune gère 55 aires marines, ce qui comprend les îles Scott, au large de l'île de Vancouver. Il s'agit de la première réserve nationale de faune entièrement marine au Canada. Cette réserve permet la protection d'aires de nidification pour 40 % des oiseaux marins de la Colombie-Britannique. Nous explorons également de nouvelles aires protégées à Haida Gwaii, un endroit riche sur le plan écologique et important sur le plan culturel. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseil de la Nation haïda à chaque étape du processus.

Notre priorité est de protéger la nature, d'établir des partenariats et de veiller à ce que les Canadiens puissent voir et comprendre les progrès réalisés.

Je vous remercie de votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à David Millar, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, à Parcs Canada.

Monsieur Millar, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1545)

David Millar (vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada): Merci de m'avoir invité à me joindre à vous aujourd'hui. C'est un plaisir de me joindre aux membres du Comité pour discuter des aires marines nationales de conservation de Parcs Canada.

J'aimerais tout d'abord souligner que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishnaabe.

[Français]

Parcs Canada a participé volontiers à un audit des aires marines protégées. Les constatations du commissaire nous guideront dans la création de nouvelles aires protégées et dans l'amélioration de la gestion de celles qui sont déjà en place. Nous sommes d'accord sur ses recommandations et, avec nos collègues, nous travaillerons à les mettre en œuvre.

Les aires marines nationales de conservation sont essentielles pour conserver la biodiversité, protéger les lieux ayant une importance culturelle et soutenir la viabilité à long terme des écosystèmes dont dépendent les collectivités côtières, les industries et les générations futures. Elles peuvent aussi créer des occasions de tourisme et de loisirs, attirer des investissements et stimuler l'économie dans les collectivités côtières.

[Traduction]

Étant donné que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir, il n'a jamais été aussi nécessaire d'avoir des aires marines protégées bien conçues et efficaces. Ces aires comportent des caractéristiques naturelles qui aident à maintenir la résilience des écosystèmes.

Le gouvernement ne peut pas et ne devrait pas être le seul responsable de la création d'aires marines protégées. Une pleine collaboration est nécessaire à la réussite d'un tel projet. Il est essentiel de

travailler de concert avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, les partenaires de l'industrie, les collectivités locales et d'autres intervenants pour garantir que les aires marines nationales de conservation, les AMNC, sont solides sur le plan écologique et viables sur le plan social.

En tenant compte dès le départ de toutes ces perspectives et en continuant de le faire par la suite, nous pouvons concevoir des aires marines nationales de conservation qui permettent d'atteindre des objectifs de conservation et de servir les intérêts socioéconomiques des Canadiens.

[Français]

Nous reconnaissons qu'il faut un certain temps pour travailler de cette manière, mais c'est la bonne façon de faire. Dans son rapport intitulé « La gestion fédérale-autochtone des aires protégées », le commissaire a indiqué que, pour atteindre l'objectif d'établir un réseau d'aires protégées résilientes couvrant 30 % du Canada d'ici 2030, nous devrions continuer de donner la priorité à la gestion coopérative des aires protégées, conformément aux principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Parcs Canada s'est engagé à le faire.

[Traduction]

Au bout du compte, les aires marines nationales de conservation visent à créer un avenir dans lequel des océans sains abritent des écosystèmes florissants et favorisent l'établissement de communautés autochtones et de collectivités locales dynamiques. Cet avenir n'est possible qu'à condition que tous les partenaires discutent ensemble afin de façonner et de concrétiser cette vision.

Merci. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Cela met fin à nos déclarations préliminaires. Sur ce, nous allons passer immédiatement à la première série de questions, où les intervenants auront six minutes, en commençant par M. Small.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les témoins de participer aujourd'hui à cette réunion.

Madame Graham, connaissez-vous la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne, au large du Cap-Breton?

Kathy Graham: Oui.

Clifford Small: Savez-vous que l'on a promis aux pêcheurs de flétans qu'ils pourraient continuer à pêcher le flétan dans toute cette zone?

Kathy Graham: Je ne le savais pas, monsieur.

Clifford Small: Êtes-vous au courant de la promesse qui a été faite aux intervenants de l'industrie de la pêche?

Kathy Graham: Je ne suis pas au courant de cette promesse en particulier, non, monsieur.

Clifford Small: Monsieur DeMarco, vous vous demandez ce qui ralentit ces processus. Que croyez-vous qu'il arrive lorsque l'industrie de la pêche se fait dire qu'elle aura accès à la totalité d'une zone de protection marine pour la pêche du flétan à la palangre pour finalement découvrir qu'elle n'aura accès qu'à la moitié de cette zone? Quelle incidence croyez-vous que cela a sur la confiance de l'industrie de la pêche et d'autres intervenants du secteur maritime envers le processus?

Jerry V. DeMarco: Je ne connais pas les faits concernant ce site en particulier, mais j'aimerais faire un commentaire sur le concept général d'une consultation adéquate. Si nous voulons non seulement établir des aires protégées afin d'atteindre les objectifs dont nous avons parlé aujourd'hui, mais également les maintenir pour obtenir l'appui des collectivités et de l'industrie, il est important d'effectuer des consultations adéquates, comme nous l'avons souligné dans notre rapport. Dans la mesure où les trois ministères déploient des efforts pour obtenir cet appui, plus il est probable qu'il y aura un soutien pour l'établissement de ces zones et pour la protection et la conservation de ces zones. J'appuie entièrement la tenue de consultations adéquates, non seulement en raison de l'avantage à court terme que procure l'établissement d'aires protégées, mais également pour leur préservation grâce au soutien des collectivités.

● (1550)

Clifford Small: Merci.

Pour ce qui est des activités de pêche dans les aires marines protégées, on parle souvent de la nécessité d'interdire les engins de chalutage de fond. Toutefois, la pêche à la ligne est interdite dans la zone de protection marine de la fosse de l'île Funk et dans le chenal Hawke.

Madame Graham, avez-vous déjà tenu dans vos mains un appât à morue ou un hameçon à flétan?

Kathy Graham: Non, jamais.

Clifford Small: Donc, de quoi voulez-vous protéger le fond de l'océan? Vous savez qu'il s'agit d'une fermeture statique. Les océans ont des courants; les poissons ont des queues. En gros, un hameçon appâté... Vous allez devoir travailler très fort pour vous entrainer l'hameçon dans le doigt. Vous devriez essayer de le mordre comme un poisson. Alors, pourquoi voudriez-vous interdire l'utilisation de la technologie de la pêche la plus respectueuse de l'environnement au monde dans une zone comme la fosse de l'île Funk, le chenal Hawke ou le banc de Sainte-Anne?

Kathy Graham: Monsieur le président, lorsque nous décidons d'entreprendre l'établissement d'une aire marine protégée, nous déployons d'énormes efforts dans la conception de cette aire, notamment en cherchant à déterminer quels objectifs de conservation nous tentons vraiment d'atteindre. En fonction de ces objectifs de conservation, toutes les activités humaines qui ont lieu dans cette aire sont soumises à une évaluation des risques afin que l'on puisse savoir si les activités qui ont lieu dans cette aire présentent un risque pour la conservation. Pour ce qui est des exemples qui ont été donnés, si on considère que ces types d'équipement de pêche représentent un risque au chapitre de ces objectifs de conservation, les mesures de conservation sont alors conçues pour limiter seulement les activités qui posent un risque pour les objectifs de conservation.

Clifford Small: Madame Graham, compte tenu de l'objectif de 30 % en 2030 du gouvernement libéral et des efforts considérables qui sont déployés pour rester dans la course aux chiffres... Trente est un chiffre, et 2030 est également un chiffre; c'est donc une course aux chiffres. Si vous aviez à évaluer la confiance de l'industrie de la pêche, de l'industrie pétrolière et gazière, des personnes qui traversent certaines aires de l'océan, où croyez-vous que cette confiance en votre processus se situe sur une échelle de 0 à 10 à l'heure actuelle?

Kathy Graham: Je dirais, monsieur le président, que nous avons beaucoup travaillé avec tous les...

Clifford Small: Vous devez en avoir une idée, madame Graham. Vous traitez avec des intervenants de l'industrie de la pêche.

Quel est le niveau de confiance? Où se situe-t-il sur une échelle de 0 à 10?

Kathy Graham: Selon les interactions que nous avons eues avec tous les acteurs, il y a un haut niveau de confiance dans le travail que nous accomplissons.

Clifford Small: Acteurs? Je ne crois pas que les pêcheurs sont des acteurs. Ils prennent la mer pour soutenir l'industrie la plus dangereuse et mortelle du Canada et ils se font dérober leurs moyens de subsistance. Se présenter devant le Comité aujourd'hui et entendre les pêcheurs et les intervenants de l'industrie de la pêche être désignés comme des « acteurs »... Vous savez quoi? Je crois que l'on pourrait qualifier d'« acteur » une organisation comme la Fédération du saumon atlantique.

Connaissez-vous...

Le président: Monsieur Small, nous avons dépassé le temps prévu. Vous aurez à nouveau la possibilité de poser des questions.

Sur ce, je vais donner la parole à M. Klassen pour six minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de comparaître ici aujourd'hui.

Ces rapports contiennent beaucoup d'informations utiles. J'ai hâte que — je l'espère — nos objectifs soient atteints en 2030.

Cette question s'adresse à Mme Graham, s'il vous plaît.

Le rapport mentionne l'importance des « océans sains » et les risques liés à la « perte de la biodiversité ». Pouvez-vous nous dire quels sont les avantages économiques que pourrait procurer la création d'une aire marine protégée pour une zone en particulier? Vous avez mentionné certains chiffres que nous pourrions envisager quant à la création de certains types d'emplois.

Kathy Graham: Nous commençons à observer certains avantages économiques, par exemple, comme je l'ai dit dans mon discours préliminaire, pour l'industrie du homard dans la zone de protection marine d'Eastport.

Nous observons également une innovation accrue en ce qui concerne certaines activités de recherche et développement qui sont menées à l'égard de l'émergence de nouvelles technologies associées à, par exemple, la surveillance ou la télédétection des aires marines protégées. De plus, il y a de nouvelles possibilités d'emplois liés à la surveillance et à l'échantillonnage et aux activités relatives à la gestion des aires marines protégées.

● (1555)

Ernie Klassen: Vous avez également parlé un peu de la côte Ouest en particulier et vous avez mentionné des chiffres.

Kathy Graham: En ce qui concerne l'accord de financement de projets pour la permanence qui a été signé par la province de la Colombie-Britannique et 17 Premières Nations, ainsi que par des organisations philanthropiques, on estime que les investissements permettront de créer environ 3 000 emplois et de lancer environ 200 entreprises, en plus d'atteindre les objectifs de conservation.

Ernie Klassen: Merci.

Monsieur DeMarco, en quoi consiste le processus de création d'une AMNC et le processus de consultation exclut-il les pêcheurs?

Jerry V. DeMarco: Je vais aborder la question avant de céder la parole aux ministères qui réalisent ce travail.

Idéalement, un processus de consultation concernant toute aire marine protégée ou conservée, y compris une AMNC, inclurait toutes les collectivités et les intervenants concernés.

Je vais céder la parole aux ministères qui pourront vous donner davantage de précisions à ce sujet.

David Millar: Excellent. Merci.

Pour ce qui est des aires marines nationales de conservation établies par Parcs Canada, on mène assurément un long processus de consultation. Normalement, nous effectuons une étude de faisabilité avant de passer à la négociation concernant l'établissement d'une aire marine nationale de conservation. Ce processus, cette étude de faisabilité, est mené de concert avec tous les intervenants pertinents, y compris, bien entendu, l'industrie de la pêche, ainsi qu'avec d'autres industries qui pourraient avoir un intérêt à cet égard. Cela comprend les collectivités locales, les partenaires autochtones et les gouvernements municipaux et provinciaux, etc.

C'est un processus plutôt exhaustif. Souvent, nous mettons sur pied des comités consultatifs avec les intervenants et les industries touchés, nous organisons des réunions communautaires et nous engageons un dialogue avec les industries et en ligne. Nous essayons de mener un processus de consultation aussi complet que possible pour obtenir toute la rétroaction nécessaire afin de prendre des décisions éclairées.

Ernie Klassen: Merci.

Je vais revenir encore une fois à M. DeMarco.

On s'inquiète beaucoup des répercussions de l'objectif de 30 % d'ici 2030 sur l'industrie de la pêche, mais le Canada compte un troisième océan, l'océan Arctique. Comment le MPO tient-il compte de cet aspect pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030?

Jerry V. DeMarco: Eh bien, les trois océans canadiens sont importants du point de vue de la conservation. Comment l'océan Arctique peut-il contribuer à atteindre l'objectif de 30 %? Bien entendu, une bonne partie de l'augmentation des aires protégées, de 2015 à aujourd'hui, comprenait des aires marines protégées et conservées de différentes régions, y compris l'Arctique.

L'une d'entre elles, en particulier, est de taille importante. Je peux vous montrer la plus grande zone qui est à l'étude, dans la pièce 5. Celle-ci contribuerait à protéger 5,6 % de la superficie, à elle seule, et il s'agit actuellement du site candidat le plus grand. Des progrès importants ont été réalisés.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Monsieur Millar, pourriez-vous nous parler un peu de la manière dont s'est déroulée la consultation? Y a-t-il eu une résistance quelconque de la part des comités consultatifs que vous avez rencontrés?

David Millar: Vous voulez dire en général ou à l'égard d'une zone en particulier?

Ernie Klassen: Je veux dire en général.

David Millar: On nous fait toujours part de différents points de vue. Nous essayons de travailler de concert avec les communautés qui veulent travailler avec nous, et qui souhaitent mettre sur pied une aire marine nationale de conservation. Cependant, vous savez, nous vivons dans un pays diversifié où les points de vue sont tou-

jours différents. Nous essayons d'écouter ces points de vue pour voir s'il y a des moyens de tenir compte des intérêts de chacun ou d'atténuer toute préoccupation existante.

Très souvent, lorsqu'on discute avec ces personnes, on se rend compte que même si au départ, elles soulèvent des préoccupations, une fois qu'on les écoute et qu'on trouve des façons de s'adapter, on parvient toujours à une solution qui répond à la plupart de ces préoccupations, et qui répond aux attentes de la plupart des parties prenantes.

Comme je l'ai dit, tout le monde a droit d'avoir son propre point de vue. Je ne dis pas que tout le monde va être du même avis.

• (1600)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Je donne la parole à M. Deschênes pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être présents.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur DeMarco.

En 2019, de façon assez solennelle, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de protéger 25 % des océans d'ici 2025. Y avait-il quelque chose de contraignant dans cet engagement? Quand on lit la Loi sur les océans, on ne voit rien à ce sujet. Cet objectif énoncé dans un cadre solennel n'a-t-il rien de contraignant?

Jerry V. DeMarco: À la pièce 1 de notre rapport, on peut voir la progression des engagements du gouvernement du Canada. D'abord, le gouvernement s'est engagé à atteindre une cible de 10 % d'ici 2020. Puis, il s'est engagé à atteindre 25 % d'ici 2025. Ensuite, il s'est engagé à atteindre 30 % d'ici 2030. L'objectif fixé pour 2025 a été annoncé dans le budget fédéral. Il s'agissait d'une progression des objectifs d'Aichi.

Alexis Deschênes: Ma question vise à savoir si cet objectif était contraignant. Y a-t-il une sanction légale en cas de manquement? L'objectif est-il inscrit dans une loi pour forcer le gouvernement à l'atteindre?

Jerry V. DeMarco: C'est un objectif fixé par le gouvernement, mais ce n'est pas inscrit dans la Loi sur les océans ou dans toute autre loi.

Alexis Deschênes: D'accord.

Jerry V. DeMarco: Même l'objectif de 30 % n'est pas inscrit dans une loi.

Alexis Deschênes: Je vous remercie de votre travail. On voit que vous avez vraiment pris le temps de nous fournir une information qu'on n'aurait pas eue sans vous.

On voit aussi qu'on est très loin du compte. Nous avons atteint un pourcentage de 15,5 %, alors qu'il faudrait atteindre 25 % d'ici décembre. Votre rapport indique que vos données datent de mars 2025. On voit que le gouvernement fait quand même certains efforts. Il avance à pas de tortue, mais il avance.

Le portrait, aujourd'hui, en novembre 2025, est-il différent de ce qu'il était en mars 2025?

Jerry V. DeMarco: C'est une question qu'il faut poser aux ministères. Nous devons terminer notre audit en un temps limité, et nous avons utilisé les chiffres qui étaient les plus récents à ce moment-là. Y a-t-il eu une progression depuis ce temps? Je ne le sais pas. Peut-être les représentants des ministères le savent-ils.

Kathy Graham: Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de changements au ministère des Pêches et des Océans.

Alexis Deschênes: Il n'y en a pas non plus au ministère de l'Environnement.

Essayons d'expliquer les choses aux citoyens qui nous écoutent.

Comment expliquez-vous cet échec? Qu'est-ce qui explique que la cible de 25 % a été manquée?

Jerry V. DeMarco: Il manque simplement la protection de 9,5 %...

Alexis Deschênes: D'accord, mais pourquoi?

Jerry V. DeMarco: ... mais cette réponse est trop simple.

Les ministères ont investi beaucoup de temps dans les consultations. Je serais plus préoccupé si nous n'avions pas les pièces 5 et 6, où on voit qu'ils ont investi du temps pour les aires protégées.

Alexis Deschênes: Dans les pièces 5 et 6, on voit que, même si nous additionnons tout, nous n'atteignons toujours pas 25 %.

Jerry V. DeMarco: Si nous additionnons tout, nous atteignons à peu près 9 %, ce qui correspond au manque à combler.

À la fin de la pièce 5, nous pouvons voir que deux des aires représentent à elles deux 7,9 % des aires à protéger. Beaucoup d'aires sont candidates pour le processus du pipeline. Si elles répondent aux critères, on aura de bonnes chances d'atteindre l'objectif de 2030. C'est trop tard pour atteindre l'objectif de 2025, mais il est possible d'atteindre l'objectif de 2030.

Alexis Deschênes: Le pipeline est une drôle d'image pour parler de ça, mais je comprends ce que vous voulez dire.

Vous vous attendez donc à ce que nous nous rendions à une protection de 30 % des aires concernées d'ici 2030.

• (1605)

Jerry V. DeMarco: Oui. Si on veut y arriver, c'est possible.

Alexis Deschênes: La raison pour laquelle la cible de 25 % n'a pas été atteinte serait donc un manque de volonté politique. Est-ce exact?

Jerry V. DeMarco: Ce n'est pas si simple. S'il y avait un manque de volonté, il n'y aurait pas beaucoup d'aires candidates dans le processus de construction du pipeline.

Alexis Deschênes: Il y avait peut-être une certaine volonté politique, mais elle n'était pas suffisante pour atteindre l'objectif.

Jerry V. DeMarco: Oui, peut-être. Il y a assez de volonté pour accélérer le tempo, mais, si on va trop vite, ça pourrait avoir des effets néfastes sur la partie prenante et le prix d'achat.

Alexis Deschênes: Parlez-vous de partie prenante?

Jerry V. DeMarco: Oui, je parle de partie prenante. Si le processus va trop vite, ça pourrait les affecter.

Alexis Deschênes: C'est tout de même un peu fâchant. Pour ma part, j'ai été avocat à l'aide juridique pour représenter des individus pendant 10 ans. Lorsqu'ils ne respectaient pas une cible ou avaient reçu trop de pension de la Sécurité de la vieillesse, ils se faisaient

réclamer les sommes de façon assez intense par le gouvernement fédéral.

Toutefois, dans ce cas-ci, on se donne un objectif de façon solennelle. En vertu de la Loi sur les océans, la ministre des Pêches est responsable d'y arriver. Je comprends qu'il y a eu un peu de volonté politique et que des choses ont été faites. Il ne faut pas dire que rien n'a été fait. Toutefois, on a manqué de volonté politique. La ministre ne s'est pas donné les moyens d'atteindre l'objectif alors que des centaines de millions de dollars avaient été donnés pour y arriver.

Êtes-vous d'accord avec moi là-dessus?

Le président: Je suis désolé, mais votre temps de parole est écoulé.

Monsieur DeMarco, vous pourrez donner une réponse par écrit ou répondre pendant le prochain tour.

[Traduction]

Cela conclut notre première série de questions.

Nous allons passer à notre deuxième série de questions, et nous allons commencer par M. Arnold, pour cinq minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Je pense que c'est la première fois durant les 10 années que je siège au Comité que les témoins sont plus nombreux que les députés. Merci à tous de votre présence.

Je vais commencer par M. DeMarco.

Je sais que votre récent rapport sur les ZPM n'est pas votre première incursion dans le monde des pêches et océans. La Loi sur les océans et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement vous disent-elles quelque chose?

Jerry V. DeMarco: Oui.

Mel Arnold: La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que ces deux lois et d'autres lois et règlements fédéraux, comme la Loi sur les pêches, comprennent des dispositions qui protègent et conservent les zones côtières, les écosystèmes et les eaux marines du Canada. En êtes-vous au courant?

Jerry V. DeMarco: Oui.

Mel Arnold: Au fond, 100 % des eaux marines, des écosystèmes et des zones côtières du Canada sont déjà protégés par des lois et des règlements fédéraux existants. Êtes-vous d'accord avec cette déclaration?

Jerry V. DeMarco: Ils ne sont pas protégés dans le sens de notre rapport. Ces lois comportent effectivement quelques protections, mais pas au point où ils seraient qualifiés de zones protégées à l'échelle de l'ensemble du paysage aquatique.

Mel Arnold: Il y a quelques mesures de protection qui visent la totalité des eaux canadiennes. Est-ce exact?

Jerry V. DeMarco: Oui, il y a des mesures de protection, par exemple, contre le fait de rejeter des substances nocives, ou de nuire à l'habitat des poissons. Ces mesures de protection ont une portée générale.

Mel Arnold: Il s'agit là de mesures de protection mises en place pour protéger la pêche et l'avenir de la pêche au Canada.

Jerry V. DeMarco: Tout à fait, ces niveaux de protection sont en place et ont une portée générale, contrairement aux mesures de protection qui s'appliquent à un site spécifique, comme les zones de protection individuelle et les aires de conservation.

Mel Arnold: Votre rapport définit les zones de protection comme des zones qui comprennent « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme [...] une protection [...] en vertu de mesures législatives. »

L'ensemble des eaux marines du Canada sont définies comme des espaces géographiques, reconnus, consacrés et gérés, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer l'atteinte d'autres objectifs, y compris une protection à long terme de tous ces espaces, et c'est encadré par des lois fédérales.

Est-ce qu'il serait juste d'affirmer que 100 % des eaux marines du Canada sont déjà des zones protégées?

Jerry V. DeMarco: Les zones qui ne font pas partie des zones reconnues, protégées et conservées, et qui sont uniquement encadrées par des lois de portée générale, comme la Loi sur les pêches, par exemple, ne bénéficient pas d'une protection suffisante pour respecter cette définition, selon des normes reconnues à l'échelle internationale.

Mais je vois néanmoins où vous voulez en venir, en ce qui concerne le libellé général selon lequel il y a quelques mesures de protection, mais ce niveau de protection n'est pas suffisant pour que l'on puisse qualifier ces zones d'aires de conservation et de zones de protection, sauf pour les sites dont nous venons de parler, et qui représentent jusqu'à 15 % à l'heure actuelle.

• (1610)

Mel Arnold: Les objectifs constamment plus élevés annoncés par le gouvernement libéral ne mettent pas en place des mesures de protection là où il n'y en a pas. Les nouveaux objectifs se contentent d'ajouter des couches d'interdictions afin de répondre aux normes internationales. Est-ce exact?

Jerry V. DeMarco: Oui, c'est exact. La désignation d'une nouvelle zone de protection permettrait de hausser le niveau de protection au sein de cette zone de protection, chose que le niveau de protection de base qu'assure la Loi sur les pêches ne fournit pas, par exemple.

Mel Arnold: Ce niveau de protection vise à répondre aux normes internationales. Est-ce exact?

Jerry V. DeMarco: Dans l'exemple que je viens de mentionner, l'objectif est de respecter autant les normes internationales que les définitions que les diverses lois habilitantes prévoient pour ces zones de protection à l'échelle nationale, qu'il s'agisse de la Loi sur les aires marines nationales de conservation, la Loi sur les océans, et ainsi de suite.

Mel Arnold: Monsieur DeMarco, le gouvernement libéral a haussé les cibles de conservation marine de 10 % à 15 % à 20 % à 30 %. Le gouvernement a annoncé ces augmentations en même temps qu'il a déclaré que la mise en place de davantage de ZPM allait aider le Canada à lutter contre le changement climatique, un objectif qui en vaut la peine, si vous demandez l'avis de l'ensemble des députés, selon moi.

Comment les ZPM aident-elles le Canada à lutter contre le changement climatique?

Jerry V. DeMarco: N'importe quelle mesure prise pour protéger la biodiversité marine aide à trouver ce qu'on appelle les solutions naturelles au climat. Si vous avez un stock d'espèces aquatiques saines, la biomasse des espèces aquatiques joue un rôle crucial dans le stockage du carbone. Voilà un exemple.

Par exemple, les poissons, le plancton et tous ces organismes aquatiques vont stocker, à l'intérieur de leur masse corporelle, de grandes quantités de carbone. Ils contribuent également à divers cycles naturels, comme le cycle du carbone.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons ensuite passer à M. Connors pour cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Madame Graham, je vais vous donner une occasion de parler, car vous avez utilisé le mot « acteurs » dans votre déclaration. J'aimerais juste mettre les choses au clair, et que vous nous confirmiez que ce n'était pas un commentaire désobligeant à l'égard des pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador ou d'un autre endroit.

Kathy Graham: Merci de m'en donner l'occasion.

J'aurais dû faire référence à notre industrie de la pêche comme nos principales parties prenantes.

Paul Connors: Je vais rester avec vous pendant une seconde.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné environ 3 000 emplois et un certain nombre de nouvelles entreprises. Ce sont les statistiques que vous avez utilisées ou trouvées concernant les zones de protection marines ou les zones de conservation.

Quelle rétroaction... ou avez-vous effectué une quelconque recherche sur la perte économique que les pêcheurs auraient subie en ce sens?

Kathy Graham: Dans le cadre du processus réglementaire, en ce qui concerne l'établissement de zones de protection marines au Canada, on effectue une analyse socioéconomique par l'entremise du résumé de l'étude d'impact de la réglementation. Ce document, lequel fait partie des troupes réglementaires publiées, est accessible au public par l'entremise de la *Gazette*, parties I et II. Nous avons donc appris que parmi les 14 ZPM, 10 n'avaient que des répercussions économiques mesurables minimales, voire nulles, sur la pêche existante à l'intérieur des frontières finales, une fois que nous avons travaillé de concert avec les parties prenantes pour les établir, après des négociations et bon nombre de consultations avec l'industrie.

Paul Connors: Certains des commentaires que je reçois des pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador, surtout concernant l'aire marine de conservation proposée pour la côte sud de Terre-Neuve-et-Labrador, mais même pour n'importe quelle zone de protection marine que l'on prend en considération, ont trait au processus de consultation.

Cette question s'adresse à Mme Graham et M. Miller.

Dans le cadre d'un processus de consultation... certains pêcheurs me disent qu'ils n'ont pas été consultés. Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils sont consultés? Les représentants de Parcs Canada ont dit qu'ils avaient un processus de consultation exhaustif, mais comment pouvons-nous nous en assurer lorsqu'on entend les gens dire qu'ils ne se sentent pas consultés?

• (1615)

Kathy Graham: Une fois qu'une zone est cernée, le processus réglementaire se divise en cinq phases. On planifie en amont afin de comprendre, pour ce lieu précis, quelles activités humaines y ont lieu; quelles parties prenantes ont un intérêt, afin que nous puissions mieux comprendre qui elles sont, et que nous puissions comprendre les répercussions économiques potentielles.

Ensuite, nous effectuons une évaluation de faisabilité afin de comprendre les chances de réussite, les objectifs de conservation recherchés et les activités économiques susceptibles de représenter un risque pour ces objectifs de conservation.

Dans le cadre de ce processus d'élaboration de règlement, où nous essayons vraiment de garantir la précision chirurgicale de nos interventions et de comprendre les activités exactes qui posent vraiment un risque pour ces objectifs de conservation, à ce moment-là, nous effectuons une analyse socioéconomique très approfondie et menons des consultations avec toutes les parties intéressées et investies dans ce projet, avec l'objectif final que tous comprennent les protocoles de gestion que nous aurons en place et la gestion et la surveillance à long terme du site à l'avenir.

Les parties prenantes et les partenaires participent à tout le processus. Nous cherchons à obtenir une rétroaction et des commentaires sur les propositions relatives au règlement, également par l'entremise du processus de consultation officiel et par l'entremise du processus réglementaire même. En outre, comme je l'ai fait remarquer, nous avons effectué environ 6 800 activités à l'échelle du pays dans le but de rejoindre et de faire participer toutes les parties prenantes qui ont un intérêt dans un site spécifique.

Paul Connors: Monsieur Millar, avez-vous un commentaire à ajouter à ce propos? Vous avez environ 20 à 30 secondes.

David Millar: Je peux juste brièvement dire qu'à ce jour, nous avons tenu 14 différentes réunions communautaires sur la côte sud. Dix réunions ont été consacrées à cette initiative avec l'industrie de la pêche. Nous avons invité l'industrie à mettre sur pied un comité consultatif spécifique avec nous. Cela dit, ça ne signifie pas que chaque personne était au courant de chaque réunion. Nous savons que nous devons faire beaucoup plus pour nous assurer que tout le monde sait ce qui se passe, et nous avons certainement pour objectif de faire en sorte que tout le monde se sente entendu.

Comme je l'ai mentionné, nous avons encouragé l'industrie à travailler à nos côtés pour mettre sur pied un comité consultatif également, et nous allons assurément continuer d'aller à la rencontre des gens et d'utiliser toutes les méthodes de communication à notre disposition pour nous assurer que les gens sont au courant des consultations et qu'ils peuvent y participer. Nous savons également que les gens sont occupés. Ils travaillent. Ils vont à la pêche. Ils ne peuvent pas tout le temps assister à une réunion. Nous voulons donner aux gens toutes les chances de pouvoir participer.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur DeMarco, je vous donne l'occasion de répondre à ma question qui portait sur le manque de volonté politique.

Jerry V. DeMarco: Vous vouliez savoir s'il y avait des conséquences.

Ni la Loi sur les océans ni la Loi sur les pêches ne prévoit de conséquences quand le gouvernement fédéral n'atteint pas une telle cible dans une de ses politiques. Les conséquences peuvent être un rapport d'audit plutôt négatif ou un rapport du Comité dont je ne présume pas la conclusion, mais, selon ce que je comprends en tant qu'avocat, il n'y a pas de conséquences légales pour avoir échoué à atteindre les cibles de 2025.

Alexis Deschênes: Je vais utiliser mes secondes pour discuter avec vous d'un autre aspect que vous avez abordé, à savoir l'inquiétude vis-à-vis des grands projets d'intérêt national.

Lorsqu'il détermine qu'un projet est d'intérêt national, ce gouvernement veut aller très rapidement et écarter de nombreuses lois. Hier encore, nous avons eu vent d'une entente avec l'Alberta pour bâtir d'autres pipelines. Ce sera confirmé jeudi.

Dans le contexte actuel, et compte tenu de l'orientation du gouvernement, quel est votre point de vue sur notre capacité d'atteindre nos cibles de protection d'aires marines?

Jerry V. DeMarco: Comme je l'ai dit brièvement dans ma présentation, compléter la carte des zones marines et terrestres protégées va donner de la certitude aux décideurs. Je pense que c'est possible de faire les deux choses en même temps, à savoir approuver de nouveaux projets d'un côté, et créer et établir de nouvelles aires protégées et conservées de l'autre.

Compléter la carte va donner beaucoup plus de certitudes et peut-être diminuer le débat sur chaque projet.

• (1620)

Alexis Deschênes: C'est possible, mais, selon votre compréhension du projet de loi C-5, n'est-il pas possible que, si un projet est déclaré d'intérêt national, les aires marines protégées soient ignorées parce que le gouvernement va décider qu'il va de toute façon réaliser le projet?

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre encore une fois. Le temps est écoulé.

Si le témoin n'a pas le temps de répondre au prochain tour, il pourra peut-être vous répondre par écrit.

[Traduction]

Nous allons ensuite passer à M. Gunn pour cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Les questions s'adressent à Mme Graham.

Le ministère a-t-il effectué une étude portant sur les répercussions sociales et économiques des fermetures des zones marines et des parcs sous-marins sur les pêcheurs et leur famille?

Kathy Graham: Monsieur le président, nous avons effectué des évaluations socioéconomiques au fur et à mesure que des zones sont établies.

Aaron Gunn: Vous essayez d'atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030 qui a été fixé par décision arbitraire des Nations unies.

Le ministère a-t-il effectué une étude économique pour savoir combien d'emplois allaient être perdus en raison de ces fermetures des zones marines qui doivent avoir lieu afin que l'on puisse atteindre ce chiffre?

Kathy Graham: Dans le cadre de notre processus d'établissement des aires marines, une fois que nous comprenons quelles mesures de conservation seront mises en place, nous effectuerons cette analyse socioéconomique afin de comprendre de manière générale...

Aaron Gunn: Vous êtes en train de mettre de l'avant une politique ayant le potentiel de nuire sérieusement à un secteur entier sans avoir mené préalablement un examen socioéconomique du nombre d'emplois qui seront coupés? Est-ce correct?

Kathy Graham: Nous sommes tenus de suivre le processus d'élaboration de la réglementation, qui exige, à l'étape de la rédaction, que nous menions une étude sur l'impact qu'aura la réglementation et qui a pour but de comprendre l'impact socioéconomique potentiel.

Aaron Gunn: Vous ne savez pas combien d'emplois vont être perdus.

Le ministère a-t-il mené une étude au sujet des impacts sociaux sur les familles et les communautés côtières par rapport aux emplois qui vont définitivement être perdus en raison de la fermeture d'aires marines et des parcs maritimes?

Kathy Graham: Nous n'avons pas mené de telle étude, mais nous travaillons en étroite collaboration avec le secteur...

Aaron Gunn: C'est parfait.

Le ministère a-t-il mené une étude portant sur les répercussions sur la sécurité alimentaire du Canada de la perte des emplois liée aux fermetures de ces zones marines?

Kathy Graham: Le travail que nous menons au chapitre de la compréhension des répercussions économiques potentielles consiste à travailler en étroite collaboration avec le secteur de la pêche afin d'essayer de réduire au minimum...

Aaron Gunn: Mon temps de parole est limité, excusez-moi.

Plus tôt, vous avez dit que vous pensiez que vous entreteniez une bonne relation avec les intervenants au sein du secteur de la pêche. Avec tout le respect qui vous est dû, j'ai beaucoup de pêcheurs dans ma circonscription, qui, encore une fois, avec tout le respect qui vous est dû, ne ressentent qu'une animosité profonde envers le ministère des Pêches et des Océans. Ils sentent qu'ils n'ont pas été consultés. Vous êtes là et vous me dites que vous ne savez même pas combien d'emplois seront perdus à la suite de l'instauration de ce grand plan qui a le potentiel de faire fermer 30 % des pêcheries du Canada et 40 % de celles de la biorégion du plateau Nord. Vous ne savez même pas ce qui va arriver aux communautés côtières, telles que Port Hardy, Prince Rupert et Campbell River, qui dépendent toutes de ce secteur. Vous n'avez même pas de plan.

Que diriez-vous aux pêcheurs et à leur famille, dont la capacité de mettre de la nourriture sur la table pour nourrir leur famille et de gagner leur vie est menée par une politique internationale arbitraire idéologique que ce gouvernement suit aveuglément sans même regarder les possibles répercussions économiques? Que leur diriez-vous si vous étiez à une rencontre dans l'une de ces villes côtières? Ils sont en colère et ils sont frustrés.

Kathy Graham: Nous travaillons avec le secteur de la pêche. Nous nous efforçons sincèrement de nous assurer que les impacts sont réduits le plus possible. Par conséquent, nous avons rajusté les limites de manière à ce qu'elles réduisent véritablement au minimum ces impacts socioéconomiques.

Aaron Gunn: Vous dites cela, mais en Colombie-Britannique, il y a un groupe — et je suis sûr que vous le connaissez —, qui est soutenu par les pêcheurs et par le secteur. Il s'agit de l'équipe de planification maritime. Ils se sont rassemblés, motivés surtout par le désespoir, et sont arrivés avec une contre-proposition pour répondre aux mêmes exigences de fermeture, mais en réduisant les impacts économiques de 77 % et de réduire les coupures d'emplois projetées de 80 %. Ils ont véritablement mené leur enquête sur les emplois qui seront coupés. Ça, c'était en 2020. Ils n'ont jamais reçu de réponse. Quelques années plus tard, vous êtes revenus à la charge avec une nouvelle proposition faisant fi de tout ce qu'ils avaient suggéré et qui était encore pire.

Vous dites que vous écoutez les intervenants, mais on ne dirait pas que vous écoutiez réellement les intervenants, si vous faites abstraction de tous les conseils qu'ils mettent à votre disposition. Pourquoi avez-vous fait fi de tout ce que l'équipe de planification maritime a élaboré?

Kathy Graham: En ce qui concerne ce que nous avons partagé avec le secteur de la pêche par rapport au travail qu'a mené le secteur de la pêche sur la côte Ouest, nous leur avons assuré que le travail qu'ils avaient mené allait être réellement essentiel dans la compréhension de l'analyse socioéconomique qui sera menée tandis que nous nous penchons sur des endroits spécifiques.

Aaron Gunn: D'accord. C'est... je veux dire, vous n'avez bien évidemment pas fait votre travail.

Je voudrais maintenant passer à M. Millar, de Parcs Canada.

Vous avez parlé de travail en collaboration avec des partenaires autochtones, mais les deux nations les plus probablement actives dans le secteur de la pêche, les deux qui ont le plus de succès, ce sont les We Wai Kai et les Lax Kw'alaams. Ils sont d'avis que les aires maritimes protégées sont une très mauvaise idée. L'une de ces nations poursuit le gouvernement fédéral en justice. Le chef Ronnie Chickite de la Première Nation We Wai Kai est probablement le pêcheur autochtone commercial qui connaît le plus de succès commercial sur l'ensemble de la côte. Il estime que les AMP sont non scientifiques, malavisées, qu'elles occasionneront des dommages économiques et qu'elles ne fonctionneront pas.

Comment pouvez-vous prétendre travailler main dans la main avec les Premières Nations, alors que celles-ci s'opposent aux AMP?

• (1625)

David Millar: Presque chaque aire avec laquelle nous travaillons ces jours-ci fait l'objet d'une sorte de processus de gestion coopérative avec des groupes autochtones. Nous travaillons en partenariat pour examiner les propositions qui sont présentées, afin de voir comment celles-ci répondraient aux intérêts partagés et pour discuter des mécanismes de gouvernance coopératifs qui pourraient être mis en place pour la prise de décisions. Il existe de nombreux exemples de cela partout au pays, comme Gwaii Haanas en Colombie-Britannique, que je suis certain que les députés connaissent, où nous tentons de nous assurer que nous comprenons bien les intérêts en jeu.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a toujours cette diversité de points de vue. Nous ne nous attendons pas à ce que nos partenaires autochtones parlent tous de la même voix, mais nous tentons de travailler avec les chefs, de consulter le plus de membres possible pour tenter d'arriver à des solutions qui, à nos yeux, répondent aux intérêts de tous. Nous faisons cela par l'entremise d'un processus de collaboration. Nous ne décidons pas au nom des Premières Nations de façon unilatérale.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Cormier, pour cinq minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, madame Graham, je voudrais simplement réitérer ce que mon collègue, Paul Connors, a dit plus tôt. Nous avons tous compris ce que vous vouliez dire par « acteurs ». Le secteur comprend également ce que vous vouliez dire. S'il y a quelqu'un ici qui se mérite l'Oscar du meilleur acteur pour sa petite envolée... je pense que nous savons tous de qui il s'agit.

Madame Graham, les pêcheurs ont peur. Le secteur a peur de ces AMP. Mon collègue conservateur vient de déclarer que cela causera l'apocalypse, avec les fermetures de tout. Pouvez-vous clarifier ce que cela implique réellement? Lorsque vous mettez en place une AMP, comment allez-vous procéder? Cela veut-il dire que, par exemple, toutes les pêcheries seront fermées dans toutes les AMP ou dans les alentours?

Pourriez-vous également expliquer le processus en place avant d'arriver à l'implantation d'une AMP, par exemple, dans une certaine zone? Comme vous le savez, et comme vous l'avez probablement entendu lors de vos consultations avec le secteur, certains ont des questions légitimes, et ils ont peur, mais je crois qu'ils n'ont pas cette vue d'ensemble et ne savent pas que cela ne va pas se traduire par une fermeture totale dans certaines zones, et que s'il y a des fermetures, c'est pour de bonnes raisons. Pourriez-vous nous en dire plus là-dessus, s'il vous plaît?

Kathy Graham: Une fois qu'une zone est cernée, comme je l'ai mentionné plus tôt, il est très important pour nous de comprendre ce que sont les objectifs de conservation. En fonction de la compréhension de ce site spécifique, toutes les activités humaines qui ont lieu au sein de cette zone géographique sont examinées afin que l'on puisse comprendre quelles activités devraient être gérées et quelles mesures devraient être prises. Au Canada, puisque nous adoptons une approche adaptée à chacun de nos sites et de nos zones, il y a beaucoup d'aires marines protégées où la pêche continue. Celles où les activités ont été limitées sont celles où il y a un lien et un risque associés avec les objectifs de conservation.

Lorsque nous nous entretenons avec les intervenants, notre objectif est d'essayer de présenter les zones que nous envisageons de protéger et nous commençons ensuite les consultations pour comprendre et pour recueillir les connaissances que possède l'industrie de la pêche afin d'adapter les limites pour atteindre ces objectifs de conservation tout en limitant les impacts économiques potentiels. Au fil du temps, nous avons remarqué que cette collaboration a mené à de très bons résultats au chapitre de la réduction au minimum de ces impacts, grâce aux conseils et aux connaissances que nous a fournis l'industrie de la pêche dans le cadre de ces consultations et de nos travaux avec ses membres.

Serge Cormier: Merci beaucoup de ces clarifications.

[Français]

Plus tôt, mon collègue du Bloc québécois a parlé de volonté politique et du fait qu'il n'y avait pas eu assez d'efforts pour atteindre nos objectifs. C'est bien beau de toujours critiquer le politique, mais, en fin de compte, les acteurs de l'industrie demandent d'être consultés et de faire partie de la solution pour définir de nouvelles zones d'aires marines protégées.

D'après vos observations contenues dans le rapport, sentez-vous qu'il y a eu plus de collaboration qu'à l'habitude avec l'industrie pour aboutir à de nouvelles mesures quant aux aires marines protégées? Comme je l'ai dit tantôt, ça permettrait non seulement de protéger le gagne-pain de ces pêcheurs, mais aussi de protéger nos océans pour que la pêche soit durable pour la relève. Avez-vous senti que le ministère collaborait davantage avec l'industrie?

● (1630)

Jerry V. DeMarco: Les trois ministères ont dit qu'ils avaient investi du temps pour collaborer avec les parties prenantes. Est-ce possible d'avoir un consensus à chaque fois? Non, car il y a une diversité d'intérêts. La consultation n'est pas une recette pour obtenir le consensus, mais c'est mieux que rien.

Compte tenu du débat d'aujourd'hui, un consensus serait beaucoup mieux. C'est pourquoi, à la fin de notre rapport, nous recommandons une amélioration des informations publiques sur la taille des zones de non-prélèvement dans les sites, les zones où toutes les activités sont interdites et les autres zones, où il peut y avoir une pêche durable, par exemple. De meilleures informations pour le public vont améliorer la situation avec les parties prenantes.

Je suis encouragé de voir que les trois ministères ont accepté notre recommandation pour améliorer la transmission d'informations et la base de données sur les aires protégées et conservées.

Serge Cormier: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

[Traduction]

Cela complète notre deuxième série de questions.

Nous allons commencer la troisième série de questions avec M. Dawson, pendant cinq minutes.

Mike Dawson (Miramichi—Grand Lake, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma première question s'adresse au commissaire DeMarco ainsi qu'à ses collègues du Bureau du vérificateur général du Canada.

D'abord et avant tout, votre vérification a-t-elle mis en lumière des problèmes uniques dans la région de l'Atlantique qui pourrait expliquer la progression plus lente quant à la mise en place d'AMP?

Jerry V. DeMarco: Je ne crois pas que nous allions dans le détail à ce point, région par région, pour cerner ces problèmes uniques, alors la réponse serait non, ce n'est pas le cas. Cela ne veut pas dire que ces difficultés n'existent pas, mais nous n'en avons pas cerné lors de notre vérification.

Mike Dawson: À quel point les organisations fédérales ont-elles tenu compte des perspectives de personnes locales qui auraient pu affecter ces aires outre celles, bien sûr, des pêcheurs, des chefs communautaires et d'autres intervenants?

Jerry V. DeMarco: Nous avons des exemples de cette collaboration qui est axée principalement sur ce rapport ainsi que sur le rapport analogue portant sur la gestion coopérative avec les communautés autochtones, alors nous nous sommes penchés là-dessus.

La vérification ne portait pas sur la qualité du processus de consultation; elle évaluait les progrès quant à l'atteinte des objectifs de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030. Il est possible de mener une vérification portant sur la qualité des processus de consultation, mais cela n'était pas ce sur quoi portait cette vérification particulière.

Mike Dawson: Dans votre rapport, les écosystèmes maritimes du Nouveau-Brunswick sont-ils adéquatement représentés dans le plan de conservation national? Si oui, pourriez-vous expliquer de quelle manière?

Jerry V. DeMarco: Nous abordons les éléments qualitatifs dans notre rapport, y compris la mesure dans laquelle les aires sont bien reliées et représentatives sur le plan écologique, ce dont vous parliez; leur importance pour la biodiversité et leur importance pour les fonctions de l'écosystème au paragraphe 31 et plus loin dans le rapport. En outre, nous mentionnons le besoin d'un cadre collaboratif mis à jour afin d'atteindre ces objectifs qualitatifs et quantitatifs. Nous n'avons pas mené une analyse région par région pour savoir à quel point les AMP répondaient aux objectifs qualitatifs. Les ministères l'ont peut-être fait.

Je sais que Parcs Canada a fait quelques analyses portant sur la représentation écologique, alors peut-être que ses représentants pourraient vous venir en aide pour trouver une réponse à cette question.

• (1635)

David Millar: Nos biorégions ne correspondent pas nécessairement aux frontières provinciales, alors je ne serais pas nécessairement en mesure de vous dire ce qu'il en est pour le Nouveau-Brunswick spécifiquement.

Madame Macadam, voudriez-vous parler de la manière dont les choses avancent du côté du plan de réseautage et des biorégions?

Lori Macadam (directrice, Établissement des aires marines nationales de conservation, Agence Parcs Canada): Nous ne travaillons pas actuellement dans les environs du Nouveau-Brunswick. Nous voulons terminer le travail sur les sites énumérés à la pièce 6. Une fois que le travail sur ces sites aura été jugé réalisable ou non pour le moment, et que les négociations visant à établir ces sites auront été menées à bien, nous envisagerons alors une expansion afin d'avoir une certaine représentativité dans les 29 régions marines que Parcs Canada a désignées, et là où nous cherchons à avoir un site représentatif pour chacune de ces 29 régions marines.

Mike Dawson: Y a-t-il une raison pour laquelle vous n'étudiez pas le Nouveau-Brunswick?

Lori Macadam: Dans l'ancien gouvernement libéral, nous avons reçu le mandat d'étudier 10 nouvelles aires marines nationales de conservation, et nous avions les 10 que nous étions en train d'étudier... En fait, il y en avait un peu plus. Nous voulons simplement nous assurer de faire un très bon travail au chapitre des consultations, que nous prenons le temps nécessaire pour les 10 aires par lesquelles nous avons commencé, et nous passerons aux autres régions marines que nous aimerions terminer, y compris au Nouveau-Brunswick et dans ses environs.

Mike Dawson: Merci.

Mes prochaines questions s'adressent aux représentants du MPO. Quelles modélisations ou études socioéconomiques le MPO a-t-il effectuées pour comprendre comment les potentielles ZPM dans le golfe du Saint-Laurent ou dans la baie de Fundy pourraient avoir une incidence sur les saisons des récoltes, les types d'équipement et l'accès aux zones de pêche traditionnelles au Nouveau-Brunswick? Autrement dit, comment le MPO assure-t-il l'équilibre entre la planification de la conservation et la stabilité économique des collectivités côtières du Nouveau-Brunswick?

Kathy Graham: Comme on l'a dit plus tôt, en ce qui concerne le progrès dans nos sites, nous menons toujours des consultations pour comprendre les répercussions économiques potentielles, dans le but de pouvoir travailler avec l'industrie de la pêche et les autres acteurs pour ajuster les limites, là où il est possible et nécessaire de le faire, afin de s'assurer que ces répercussions sont minimales.

Mike Dawson: Le ministère peut-il confirmer si la zone 23D est toujours une zone sinistrée?

Kathy Graham: Je ne saurais vous le dire.

Mike Dawson: L'audit mené par le commissaire à l'environnement et au développement durable a révélé des retards importants dans la création des nouvelles ZPM relevant de la Loi sur les océans. Entretemps, le site d'intérêt de la vallée de Shediac, au large de Miramichi—Grand Lake, a été désigné comme tel depuis 2011. Le MPO prévoit-il d'établir une ZPM dans les eaux du Nouveau-Brunswick ou des environs avant 2030?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Kathy Graham: Nous travaillons actuellement sur la stratégie pour 2030. Je n'ai pas en ce moment la liste de tous les sites.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons ensuite à M. Morrissey, pour cinq minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Cette question s'adresse à M. DeMarco ou à Mme Graham.

Pour faire suite à la question qui a été posée plus tôt, j'aimerais revenir sur les petites zones de protection marine de la côte nord de Terre-Neuve, qui, je crois, sont considérées comme des zones d'habitat du homard. La Loi sur les pêches ou les lois actuelles sur l'océan assurent-elles la même protection dans cette région que les aires marines protégées?

Jerry V. DeMarco: Je vais commencer, et les représentants du MPO auront peut-être ensuite quelque chose à ajouter.

Les mesures de protection du niveau de référence prévues par la Loi sur les pêches, en ce qui concerne la pollution et la perte d'habitat — et la réglementation des pêches, d'ailleurs —, n'offrent pas le même niveau de protection que les aires marines protégées, par exemple.

Robert Morrissey: Ai-je raison de dire que les règlements d'application de la Loi sur les pêches ou d'autres lois n'auraient pas prévu la protection de l'habitat vital du homard dans cette partie de la côte de Terre-Neuve?

Jerry V. DeMarco: L'établissement d'une aire protégée, selon les définitions du rapport et des lois nationales et selon les catégories du Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada, améliore le niveau de protection, à l'échelle internationale, de sorte que ce serait reconnu comme une véritable aire protégée. C'est vraiment l'objet principal de ce rapport.

Robert Morrissey: Je suis d'accord, parce que cela a été établi, et c'est protégé et considéré comme vital.

Madame Graham, pourriez-vous brièvement nous parler de l'idée fausse la plus courante — de la fausse information — qui circule au sujet des zones de protection marine ?

● (1640)

Kathy Graham: Monsieur le président, d'après mon expérience, ce que l'on entend le plus souvent, c'est que les aires marines protégées sont perçues comme des zones où la pêche est interdite, ce qui n'est pas le cas au Canada. La pêche se fait dans toutes nos aires marines protégées. Les mesures que l'on met en place dans les aires marines protégées doivent en réalité s'appliquer uniquement aux activités qui présentent un risque pour l'objectif de conservation visé pour cette aire.

Robert Morrissey: Si on voulait mobiliser l'opinion publique contre quelque chose en faisant circuler de fausses informations, on dirait que toutes les activités de pêche seraient interdites, ce qui n'est pas le cas.

Kathy Graham: Exactement. Les aires marines protégées ne sont pas des zones d'interdiction de pêche, au Canada.

Robert Morrissey: L'opposition officielle pose souvent des questions sur les répercussions économiques de certaines des mesures prises. On ne l'entend jamais poser de questions sur les répercussions économiques de l'inaction. S'il y a bien un parti à la Chambre des communes qui nie l'existence des changements climatiques, c'est l'opposition officielle, le Parti conservateur. Nous voyons chaque jour les conséquences du changement climatique sur les pêches et sur le véritable gagne-pain des pêcheurs.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur cette question? Y a-t-il une analyse en cours? Certains font part de leur inquiétude quant au réchauffement des eaux du golfe, tout cela étant lié au changement climatique, et quant aux conséquences économiques de l'inaction.

Kathy Graham: En ce qui concerne les zones de protection marine désignées, les caractéristiques de l'océan qui méritent une protection particulière ont été déterminées à la lumière de la science. Souvent, certaines des caractéristiques qui sont protégées ont un lien avec les pêches durables; les zones de frai, par exemple. Nous voyons par conséquent un lien entre les zones protégées et les avantages pouvant en découler pour l'industrie de la pêche. On a donné l'exemple d'Easport et la pêche au homard.

Robert Morrissey: C'est très bien protégé par les pêcheurs de la région, car c'est essentiel à la croissance de la pêche au homard dans cette zone, n'est-ce pas?

Kathy Graham: C'est ce que j'ai compris d'après les commentaires que nous avons reçus des représentants de l'industrie.

Robert Morrissey: Donner l'impression que les pêcheurs s'opposent aux zones de protection marine nuit vraiment à l'ensemble de l'industrie de la pêche, et aujourd'hui plus que jamais, les pêcheurs reconnaissent que, dans de nombreuses régions, le statu quo ne peut plus être le mode de fonctionnement, au risque de voir certaines pêches disparaître. N'est-ce pas?

Kathy Graham: Notre objectif, au moyen de la collaboration, est vraiment de comprendre et de travailler avec l'industrie de la pêche pour fixer des limites logiques afin de réduire au minimum les répercussions économiques, mais de façon à nous rapprocher de nos objectifs en matière de conservation et à protéger les caractéristiques de l'aire marine protégée qui méritent cette protection.

Robert Morrissey: Il reste quelques secondes.

Merci, madame Graham.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

C'est maintenant au tour de M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Il faut quand même dire que nous constatons des reculs en environnement depuis que le leadership du Parti libéral a changé. Dans deux jours, le gouvernement nous annoncera la construction d'un pipeline vers l'ouest, un recul sur la taxe sur le carbone et un recul sur les incitatifs pour acheter des véhicules.

Ce que nous voyons, aujourd'hui, c'est l'incapacité de ce gouvernement à atteindre ses cibles. Une proportion de 25 % du territoire marin devait être protégée d'ici 2025, mais nous n'y arriverons pas.

Madame Graham, comment s'explique cet échec?

Kathy Graham: Les efforts que nous avons déployés pour atteindre l'objectif intérimaire de 2025 en ce qui concerne l'identification des sites d'intérêt à protéger ont nécessité plusieurs éléments. D'abord, il a fallu une bonne compréhension du contexte opérationnel dans lequel nous nous situons pour être en mesure de collaborer, de travailler et de mener la consultation nécessaire avec les parties prenantes. C'était aussi nécessaire pour établir des liens de confiance avec les peuples autochtones, qui sont aussi souvent impliqués dans les consultations sur les aires protégées.

Comme l'a mentionné M. DeMarco, si le rythme des consultations est trop rapide, ça peut parfois affecter la confiance. Parfois, il est plus important de prendre le temps nécessaire pour s'assurer qu'une collaboration et une confiance s'installent, afin d'obtenir l'appui des gens impliqués, au moment de désigner l'endroit, le site en question.

● (1645)

Alexis Deschênes: À quel moment a-t-on décidé de renoncer à atteindre l'objectif qui avait été fixé dans le discours du Trône en 2019?

Kathy Graham: Je n'ai pas eu connaissance d'une renonciation de l'objectif.

Alexis Deschênes: Vous venez de dire que vous deviez prendre votre temps. Vous deviez donc savoir que vous n'arriviez pas à atteindre vos cibles. La ministre des Pêches et des Océans de l'époque était la responsable, au fond. Au cours de quelle discussion vous êtes-vous dit que vous n'y arriveriez pas et que vous préféreriez prendre votre temps?

Kathy Graham: Nous avons toujours progressé dans nos efforts pour ce qui est de l'établissement des sites, comme cela a été mentionné dans le rapport de la vérificatrice générale. Les progrès que nous avons réalisés en ce qui concerne l'établissement des sites nous permettront de nous positionner pour atteindre les cibles de 2030.

Alexis Deschênes: À quel moment avez-vous renoncé à l'objectif de 2025?

Kathy Graham: Je ne peux pas vous le dire.

Le président: Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est au tour de M. Small, pour cinq minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Millar.

Votre cadre pour la création d'aires marines nationales de conservation repose-t-il sur les normes ouvertes pour la pratique de la conservation?

David Millar: Pas à ma connaissance.

Clifford Small: D'accord, merci.

Vous parliez plus tôt du vaste processus de consultation que Parcs Canada mène auprès des collectivités et des intervenants de l'industrie.

Je suis certain que vous connaissez bien les fjords de la côte sud. Vous attendiez-vous à une question à ce sujet aujourd'hui?

David Millar: Je me doutais bien que la question serait abordée, c'est certain.

Clifford Small: Où se trouve la population la plus importante de la côte sud de Terre-Neuve, à part sur la péninsule de Burin?

David Millar: Je n'ai pas la réponse à cette question.

Clifford Small: La réponse est Coast of Bays, Hermitage, Harbour Breton, St. Alban's, Seal Cove, et la liste est longue.

Quand les a-t-on consultées la dernière fois?

David Millar: Madame Macadam, voulez-vous répondre?

Lori Macadam: Je suis allée à St. Alban's juste avant les élections provinciales de Terre-Neuve, fin septembre.

Clifford Small: Quand les gens ont-ils été informés de la création de cette aire marine nationale de conservation qui allait leur être imposée? À quelle date?

Lori Macadam: Nous menons des consultations sur les fjords de la côte sud depuis 2024. Nous avons rencontré 16 fois les collectivités, y compris toutes les villes que vous avez mentionnées. Nous avons des plans...

Clifford Small: Pourquoi Burgeo serait-elle signataire du protocole d'entente, et pas Harbour Breton?

Lori Macadam: C'est une excellente question.

Parcs Canada a reçu la proposition relative aux fjords de la côte sud il y a environ 20 ans. La proposition avait été présentée par la ville de Burgeo. C'était la première fois qu'une ville signait un protocole d'entente. C'était à la demande de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, parce que la proposition avait été présentée par Burgeo.

Clifford Small: Les membres de l'industrie de la pêche ont perdu confiance dans le processus de création des aires marines nationales de conservation. Je dirais que leur niveau de confiance est de zéro ou de un sur dix, d'après ceux que je connais, à part certaines associations qui tendent la main pour avoir un peu d'argent du gouvernement libéral. Elles vont faire du lèche-bottes et tout ce qu'il y a à faire pour continuer de profiter de l'assiette au beurre. Cependant, les membres n'ont plus aucune confiance dans ce processus.

Il y a des militants financés par l'étranger, comme la FSA, l'Ecology Action Centre, le centre d'action écologique et la Société pour la nature et les parcs, et j'en passe. Ils sont principalement financés par des sources américaines qui essaient de mettre fin à l'industrie et de priver les gens de leur gagne-pain, ici, au Canada, et dans les AMNC des fjords de la côte sud.

Quelle attention a-t-on accordée aux moyens de subsistance des gens de la côte sud qui travaillent dans le secteur de la pisciculture et dans l'industrie de la pêche?

David Millar: Comme Mme Macadam disait, nous avons travaillé en étroite collaboration pour tenter de comprendre la dynamique et les intérêts des gens de là-bas. Nous avons déjà pris des mesures pour nous assurer que les AMNC n'auront pas de répercussions indésirables sur ces industries...

• (1650)

Clifford Small: J'ai trois onces d'appât sur un hameçon, un casier à homard de 70 à 80 livres et un casier à crabes. Lequel aurait le plus de répercussions sur le fond?

David Millar: Évidemment, les engins qui touchent le fond sont plus susceptibles de l'affecter que ceux qui ne le touchent pas.

Je tiens à rappeler que la pêche n'est pas interdite dans les aires marines nationales de conservation. Nous nous attendons à ce que les nombreuses activités de pêches qui se font là-bas se poursuivent.

En ce qui concerne les pêches qui pourraient être incompatibles, nous avons déjà essayé de retirer ces aires des zones d'études pour ne pas les affecter. Nous continuerons à travailler avec les pêcheurs de l'industrie pour comprendre exactement où ils pêchent et d'où proviennent leurs débarquements. Nous allons nous assurer que la désignation d'une aire marine nationale de conservation ne prive pas les gens de leur gagne-pain, là-bas.

Clifford Small: Alors pourquoi est-ce que les industries de la pisciculture et de la pêche ont été les dernières à l'apprendre? Pourquoi est-ce qu'elles ne l'ont pas su immédiatement? C'est d'ailleurs moi qui leur ai annoncé. Cela a été fait de manière très sournoise.

David Millar: Nous avons collaboré avec les intervenants de l'industrie de l'aquaculture. En fait, nous avons mis sur pied un comité avec eux pour qu'ils nous conseillent à ce sujet. Nous avons déjà retiré près de 30 % de la zone d'étude en tenant compte des intérêts des industries de l'aquaculture et de la pêche. Nous leur avons promis de faire cela de manière à ne pas perturber la circulation de leurs bateaux.

Clifford Small: Dans sa déclaration, la Fédération du saumon atlantique a indiqué qu'elle soutenait cette aire marine protégée, qui mettrait fin à la pisciculture. Elle est financée par le Pew Charitable Trust et les fondations Hewlett et Packard et que sais-je encore.

David Millar: Je ne m'exprime pas au nom de...

Le président: Monsieur Small, je vais devoir vous arrêter; nous avons dépassé le temps imparti.

Monsieur Millar, vous pouvez soumettre une réponse par écrit à cette question, si vous le voulez.

C'est maintenant au tour de M. Klassen; vous avez cinq minutes.

Ernie Klassen: Merci.

Monsieur DeMarco, dans votre rapport intitulé *L'établissement des aires protégées marines*, vous dites ceci: « [u]n réseau d'aires protégées et de conservation marines de grande valeur écologique permettrait au Canada d'honorer ses engagements envers la communauté internationale et de contribuer à son objectif visant à freiner et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. »

Quelles seraient les conséquences si le Canada ne respectait pas ses engagements envers la communauté internationale?

Jerry V. DeMarco: Parfois, il vaut mieux viser un but ultime plutôt qu'un objectif spécifique. Le but ultime est de freiner la perte de la biodiversité et d'inverser la tendance à ce chapitre. L'un des outils dans notre boîte à outils, un de nos nombreux objectifs, est d'utiliser les aires de protection et de conservation, mais, au bout du compte, ce 30 % sera insuffisant si le reste, le 70 %, n'est pas géré de manière durable. Nous devons garder les yeux rivés sur l'objectif final, soit de freiner la perte de la biodiversité et d'inverser la tendance, et de soutenir réellement les activités économiques dans les océans.

Dans une perspective à long terme, et je pense que tout le monde sera d'accord, si vous pouvez maintenir les stocks de poissons et avoir un niveau de récolte totale autorisée durable à perpétuité, que cela soit soutenu ou non par des zones sources dans les aires protégées. Tout le monde y gagnerait. Je crois que, pour que les gens y adhèrent, il est essentiel d'avoir cette perspective à long terme et de reconnaître qu'une aire protégée peut contribuer à préserver la biodiversité, à la restaurer, à freiner la perte de biodiversité et à inverser la tendance tout en soutenant l'économie et le tissu social des collectivités environnantes en veillant à ce que les stocks de poissons soient suffisamment sains pour soutenir l'activité économique et le gagne-pain de ceux qui en dépendent.

Cette perspective à long terme, qui est la pierre angulaire de la durabilité, de la durabilité socioéconomique et environnementale... Si les gens regardaient le tableau d'ensemble, je crois qu'ils seraient d'accord pour dire que nous devrions viser cet objectif. Les aires protégées en sont un élément, mais elles ne pourront pas à elles seules freiner la perte de la biodiversité et inverser la tendance. Il faudra examiner l'ensemble du paysage aquatique ou terrestre sous une perspective durable, selon l'endroit dont il est question.

Ernie Klassen: Mme Graham pourrait peut-être répondre à la question.

Puisque nous n'avons pas atteint les objectifs de 2025, ou en sommes incapables, comment allons-nous corriger le tir pour nous assurer d'atteindre les objectifs d'ici 2030?

Kathy Graham: Grâce aux efforts que nous avons déployés jusqu'à présent pour atteindre l'objectif intermédiaire de 2025, nous sommes en bonne position pour atteindre celui de 2030. Le travail que nous avons effectué pour déterminer les aires où nous avons des partenaires engagés et où nous travaillons en étroite collaboration avec les parties prenantes pour comprendre les répercussions potentielles sur l'économie nous permet de faire des progrès et d'avoir des bases solides pour atteindre l'objectif de 2030.

• (1655)

Ernie Klassen: Nous sommes convaincus que nous pourrions atteindre les objectifs de 2030.

Y a-t-il d'autres aires marines de protection où l'industrie de la pêche ne sera pas du tout affectée?

Kathy Graham: On a constaté qu'environ 10 AMP sur 14 n'ont pour ainsi dire aucun impact économique mesurable sur les pêcheries existantes dans les limites définitives fixées dans le cadre du processus d'établissement du site.

Ernie Klassen: Les communautés des Premières Nations seraient-elles incluses dans ces chiffres?

Kathy Graham: Oui.

Ernie Klassen: Quel serait le pire scénario sur la côte Ouest pour l'industrie de la pêche au saumon?

Kathy Graham: Malheureusement, je n'ai pas cette information, à moins que ma collègue, Mme Sandgathe, puisse la fournir.

Tracey Sandgathe (directrice régionale, Gestion des écosystèmes au sein de la région du Pacifique, ministère des Pêches et des Océans): Nous ne devrions pas nous intéresser aux scénarios catastrophes, puisque — comme l'a déjà dit Mme Graham —, nous faisons de notre mieux pour réduire l'impact de la protection des océans sur la pêche, la récolte. Il vaut mieux, au fur et à mesure que nous créons des sites, nous intéresser aux sites déjà créés.

Sur la côte Ouest, il y a trois aires marines protégées. Il y a un certain niveau de pêche dans chacune de ces aires marines protégées. Cela dépend vraiment des objectifs de conservation que nous essayons de respecter. Encore une fois, nous adaptons les activités ou les restrictions en fonction de ce que nous essayons de protéger.

Nous ferons de même pour la suite des choses. Nous réexaminons les objectifs de chacune des zones d'intérêt dans lesquelles nous voulons intervenir et nous travaillerons de concert avec les pêcheurs et tous les autres intervenants pour réduire l'incidence de ces activités tout en respectant nos objectifs de conservation.

Le président: Merci beaucoup.

Voilà qui conclut la troisième série de questions.

Nous passons maintenant au quatrième tour; allez-y, monsieur Arnold, vous avez cinq minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je vais revenir à M. DeMarco et reprendre le fil de notre discussion. Le gouvernement dit que le fait d'établir plus d'aires marines de protection aidera le Canada à combattre les changements climatiques. Je suis d'accord pour dire que les changements climatiques sont un problème, et que nous devons tous faire notre part dans ce combat. Y a-t-il une façon d'évaluer comment la création d'aires marines nationales de conservation permettra de lutter contre les changements climatiques? Comment allez-vous le vérifier?

Jerry V. DeMarco: Scientifiquement parlant, existe-t-il un moyen d'évaluer cette contribution?

Mel Arnold: Selon moi, cela doit être scientifique. Cela ne peut pas être idéologique.

Jerry V. DeMarco: Cela ne fait pas partie de la vérification, mais, pour ce qui est de la conservation, nous pourrions mesurer la quantité de carbone séquestrée par les organismes vivants dans une aire protégée et la comparer à celle d'une aire non protégée pour voir s'il y a des différences supplémentaires. C'est l'une des méthodes possibles.

Mel Arnold: Vous ne pouvez pas contraindre des organismes à respecter des frontières artificielles tracées sur une carte. Ils se déplacent. Nous avons entendu, à notre comité, que les espèces se déplacent en fonction des changements de la température de l'eau et ainsi de suite et d'autres facteurs sur lesquels les changements climatiques pourraient avoir une incidence. Comment peut-on mesurer et vérifier cela scientifiquement?

Jerry V. DeMarco: Je donnais simplement un exemple de comparaison possible, mais, comme vous l'avez mentionné, il y a beaucoup de variables en jeu en ce qui concerne le déplacement des espèces.

Mel Arnold: Ce serait très difficile à vérifier.

Jerry V. DeMarco: Ce serait difficile à vérifier de manière précise...

Mel Arnold: Merci.

Jerry V. DeMarco: ... mais il ne fait aucun doute que la biomasse stocke le carbone.

Mel Arnold: J'aimerais maintenant poser une question à Mme Graham.

J'ai noté que, dans votre déclaration préliminaire, vous n'avez pas parlé des répercussions ou des avantages économiques pour les pêches ou pour les collectivités qui en dépendent. Mon collègue, M. Gunn, vous a posé des questions à ce sujet.

Quand les pêcheurs, qui pourraient être tellement touchés par le plan pour la biorégion du plateau Nord, ont soumis leur proposition de planification marine, ils se sont sentis, et ils se sentent encore, absolument trahis par le ministère, parce que celui-ci prévoit simplement imposer des restrictions dans les aires que les pêcheurs ont identifiées comme étant les plus productives. Pourquoi en est-il ainsi?

● (1700)

Kathy Graham: En ce qui concerne la biorégion du plateau Nord et les aires marines protégées dont on prévoit qu'elles nous permettraient d'atteindre l'objectif de 2030, une analyse socioéconomique est menée pour mieux comprendre les mesures qui seront mises en œuvre afin de quantifier, à ce moment-là, les répercussions économiques attendues.

Nous avons présenté un plan. À ce jour, après avoir mené des consultations auprès de l'industrie de la pêche, nous avons modifié toutes les frontières de nos 14 aires marines de protection. Prenons par exemple le refuge marin Homayno, où nous avons modifié les frontières après avoir consulté l'industrie de la pêche. Ce faisant, nous avons pu réduire les pertes potentielles de près de 20 tonnes. Cela a été le fruit d'un bon dialogue et d'une bonne collaboration avec l'industrie de la pêche, qui nous a aidés à comprendre...

Mel Arnold: Dites-vous aux pêcheurs, qui ont pris conscience de l'ampleur et de la gravité des répercussions négatives qu'ils subiraient, que leur avis pourrait être pris en compte?

Kathy Graham: Nos consultations visent honnêtement à mieux comprendre les critères ou les conditions propres à chacun des sites pour modifier les frontières de façon à réduire au minimum l'incidence économique.

Mel Arnold: Cela ne me semble pas très rassurant, et ce n'est probablement pas rassurant pour les pêcheurs.

Je ne sais pas qui peut répondre à la question. Quels sont les coûts des aires marines de protection pour les provinces sans accès à la mer?

Tara Shannon: Je ne sais pas. Ce n'est pas quelque chose que nous avons mesuré.

Mel Arnold: Quels sont les avantages d'avoir des aires marines de protection pour ces régions du Canada?

Tara Shannon: Je ne sais pas si mes collègues de Pêches et Océans Canada ou de Parcs Canada souhaitent répondre. Selon Environnement et Changement climatique Canada, les avantages remontent à cet indicateur principal en ce qui concerne la lutte contre la perte de biodiversité.

Mel Arnold: Pour atteindre les objectifs internationaux...

Le président: Je suis désolé, mais la réponse devra être courte, puis nous passerons au prochain intervenant.

Tara Shannon: Selon le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, la perte de la biodiversité est en fait liée à nos obligations législatives au titre de la Loi sur les espèces en péril.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Connors, qui a cinq minutes.

Paul Connors: Merci.

On vous pose beaucoup de questions aujourd'hui. Merci de votre patience.

Ma question s'adresse à M. Millar ou à Mme Graham. J'aimerais savoir quelles activités sont permises dans les AMP, et surtout, en ce qui me concerne, dans l'aire marine de conservation de la côte sud. Les embarcations de pêche pourraient-elles naviguer dans cette zone et y aurait-il des restrictions?

David Millar: La réponse courte est oui. Les embarcations de pêche seraient tout à fait autorisées à naviguer dans cette zone, et n'importe quelle embarcation pourrait naviguer n'importe où dans cette zone.

On pourrait interdire la navigation ou la pêche dans de toutes petites zones, si la science le justifie, mais habituellement ces zones seraient extrêmement petites, et il y faudrait des raisons impérieuses pour interdire les embarcations dans ces zones.

Par exemple, dans d'autres aires marines nationales de conservation, on interdit la navigation sur un pourcentage minuscule de ces zones, et seulement si une population localisée très dense de mammifères marins le justifie, ou quelque chose du genre. En général, la navigation est permise.

Paul Connors: Est-ce que la pêche récréative et de subsistance seraient permises dans cette zone?

● (1705)

David Millar: Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas permis.

Paul Connors: La pêche à la ligne serait donc permise dans cette zone.

David Millar: Nous devrions examiner la nature précise, l'équipement, la façon dont on s'y prend et le lien avec l'habitat de la zone, mais je ne vois pas pourquoi la pêche de subsistance ne serait pas permise dans la zone.

Paul Connors: Est-ce que la pêche au homard au moyen de caquiers serait permise dans cette zone?

David Millar: Encore une fois, la pêche au homard n'est pas interdite dans une aire marine nationale de conservation.

Paul Connors: Vous avez dit qu'une partie du secteur de l'aquaculture serait exclue de la zone proposée ou ne pourrait plus y avoir accès. Des restrictions ou d'autres mesures seraient-elles imposées dans cette aire marine de conservation?

Lori Macadam: Pour ce qui est de l'aquaculture, nous avons éliminé tous les sites autorisés existants et possibles des AMNC et avons diminué leur superficie d'environ 30 % pour qu'il y ait une certaine distance entre les sites d'aquaculture et les aires marines nationales de conservation, et nous avons dit au secteur qu'il pouvait continuer de naviguer dans l'aire marine nationale de conservation pour aller à Stephenville tant qu'il n'applique pas de pesticides dans cette aire, et le secteur nous a dit qu'il n'avait pas l'habitude de faire cela.

Paul Connors: Il est toujours possible que l'AMNC soit approuvée aujourd'hui, puis, une fois que tout est mis en place, qu'elle soit agrandie. Quelle est la probabilité que cela arrive, après l'approbation? L'aire sera-t-elle agrandie pour y inclure le secteur de l'aquaculture?

David Millar: Vous ne pouvez pas décider unilatéralement d'agrandir une aire marine nationale de conservation. Habituellement, l'aire est établie par une loi du Parlement. Nous ne pouvons pas usurper l'autorité du Parlement. Il faudrait revenir devant le Parlement pour faire ce genre de changement si on voulait effectivement modifier les limites de l'aire. Il est possible de le faire par décret, dans certaines circonstances, mais c'est habituellement fait au moyen d'une loi du Parlement.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose, madame Macadam?

Lori Macadam: Tous les agrandissements des aires marines nationales de conservation se font à l'aide du processus dont nous nous servons pour les établir. Il y aurait un processus de consultation complet avec les collectivités locales, l'industrie et les parties intéressées si nous devions agrandir une aire.

À l'heure actuelle, dans les fjords de la côte sud, nous envisageons d'établir ce site en fonction des limites qui existent déjà, là-bas, mais nous regardons encore ce qui est faisable et nous pourrions encore modifier ces limites après avoir rencontré les intervenants concernés.

On commencerait par établir le site, on le rendrait fonctionnel et on en ferait une zone de parc avant même d'envisager un agrandissement quelconque. Habituellement, il se passe une vingtaine d'années avant que nous envisagions d'agrandir nos sites.

Paul Connors: Je sais que les chalutiers sont interdits dans les aires marines protégées. Qu'en est-il de la pêche au filet maillant et ce genre de choses?

Lori Macadam: Oui. Nous avons assuré aux pêcheurs des fjords de la côte sud que nous allions restreindre la pêche à la palangre à moins de 5 %. La pêche au flétan et au homard, deux des produits les plus pêchés, mais aussi tous les autres types de pêches qui ne nécessitent pas de chalut de fond, pourraient se faire partout jusqu'à la mise en œuvre d'un plan de gestion, plus tard.

Le cycle de planification de gestion tient toujours compte de l'industrie, et l'industrie participe à la planification de gestion. Présentement, il y a des restrictions dans moins de 5 % des AMNC, mais nous étudions encore ce qui est faisable, et ces chiffres ne seront pas finaux avant la phase de mise en œuvre.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur DeMarco, les paragraphes 47 et 48 de votre rapport sont quand même assez frappants. Nous devons d'ailleurs vous remercier parce que, sans vous, nous aurions eu de la difficulté à avoir une bonne idée de l'état de la situation et des efforts qui ont été faits. Ce que vous indiquez est assez frappant, et je pense qu'il faut le mentionner.

À Parcs Canada, on n'a pas utilisé de valeur de référence, si bien qu'on semblait avoir atteint 45 % de la cible, alors que rien de concret n'avait été fait depuis 2019. Pour ce qui est d'Environne-

ment Canada, le ministère a utilisé la superficie totale de l'habitat protégé, sans indiquer qu'il n'avait pas élargi son réseau d'aires marines depuis 2018.

Avez-vous pu confronter les ministères en cause pour savoir ce qui les avait poussés à cacher, finalement, leur manque de progrès?

• (1710)

Jerry V. DeMarco: Nous n'avons pas audité leur motivation ou l'état de leur état d'esprit. Nous étions préoccupés par le fait qu'on n'avait pas brossé un portrait complet des progrès.

On trouve des informations plus utiles à la pièce 3 de mon rapport. On peut voir les progrès réalisés d'une année à l'autre pour atteindre la cible. Le fait de dire aux Canadiens et aux Canadiennes que 45 % des régions marines font partie du réseau d'aires marines sans préciser que c'était 45 % l'année précédente aussi, ce n'est pas très utile. Nous sommes contents qu'ils aient accepté notre recommandation d'être plus transparents lorsqu'ils communiquent des informations, pour qu'ils disent vraiment aux Canadiens et aux Canadiennes s'ils ont réalisé ou non des progrès, ou s'ils fournissent les mêmes informations que l'année précédente.

Certains progrès ont été réalisés depuis 2015, et, si peu de progrès a été réalisé au cours d'une année quelconque, ils n'ont pas à cacher cette information. J'aimerais qu'il y ait beaucoup plus de transparence envers les Canadiens et les Canadiennes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Gunn, qui a cinq minutes.

Aaron Gunn: Monsieur le commissaire, comme vous le savez, actuellement, le Canada met en œuvre la politique des Nations unies, 30 % d'ici 2030, ce qui veut dire que, pour les océans, il faut fermer 30 % des eaux canadiennes à diverses activités économiques et les transformer en aires marines protégées ou en parcs sous-marins.

Comment ce seuil de 30 % a-t-il été choisi? Est-ce sur des bases scientifiques ou pour des motifs politiques?

Jerry V. DeMarco: Il n'est pas question de fermer 30 %. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le ministère, mais au paragraphe 46, nous avons souligné qu'il faudrait être beaucoup plus transparent quant à la portion qui est dans les faits une zone de non-prélèvement, ce dont vous parlez. J'aimerais plus de transparence à cet égard.

Aaron Gunn: Je suis d'accord.

Comment sommes-nous arrivés à ce seuil de 30 %? S'agit-il d'un résultat scientifique sur lequel se sont entendus les biologistes de la vie marine ou est-ce un résultat politique?

Pourquoi pas 32 %?

Jerry V. DeMarco: C'est le résultat des négociations qui se sont tenues à Montréal en décembre 2022, je crois, sous les auspices de...

Aaron Gunn: Est-ce juste de dire que les raisons sont politiques, et non pas scientifiques? La raison pour laquelle on parle de 30 %, et non pas de 35 % ou de 22 % semble arbitraire.

Jerry V. DeMarco: C'est le résultat de négociations internationales. Si c'est purement politique... Cela dépend de votre définition. Certains délégués étaient politiciens et d'autres non, donc je ne sais pas si c'était purement pour des raisons politiques, mais cela a fait l'objet de négociations aux Nations unies.

Aaron Gunn: Selon moi, c'est politique.

Je pose la question parce que plus de 30 % de la côte de la Colombie-Britannique est déjà considérée comme une aire de conservation selon cette formule. Pourquoi refermons-nous davantage la région de la Colombie-Britannique que ce qui était prévu? Pourquoi est-ce que la Colombie-Britannique est touchée de façon disproportionnée par ces fermetures et par les répercussions économiques qui en découlent?

Jerry V. DeMarco: Je n'ai pas d'information sur l'importance des fermetures. Voulez-vous parler de la superficie des aires marines protégées?

Aaron Gunn: Vous jouez avec les mots. Le point, c'est qu'il ne peut y avoir aucune activité économique dans les aires marines protégées. Dans certains cas, le ministère ne semble pas savoir de quelles activités il s'agit, mais je présume que c'est l'objectif même des zones marines protégées, sinon elles seraient inutiles.

Jerry V. DeMarco: Je ne suis pas d'accord avec cette hypothèse, et c'est pour cela que nous avons formulé des recommandations à la fin. Nous aimerions plus de transparence du ministère quant à la superficie de la zone de non-prélèvement, qui est la zone fermée, selon les termes que vous utilisez, et à la portion où peuvent se tenir diverses activités.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique et du pourcentage que représentent les aires de protection et de conservation, je vous proposerais de vous adresser aux ministères.

Kathy Graham: Sur la côte Ouest, pour ce qui est de la biorégion du plateau Nord et de l'établissement de ces aires, même s'il faut noter que les limites changeront sûrement une fois que l'on aura commencé les consultations sur le lieu précis du site à inclure dans le réseau, cela contribuera peut-être pour environ 0,03 % à l'objectif.

Aaron Gunn: On parle déjà de plus de 30 % en Colombie-Britannique. Est-ce exact?

Kathy Graham: Il faudrait que je consulte les statistiques.

Aaron Gunn: Ce n'est pas la peine, je vous le dis, c'est plus de 30 %.

Aujourd'hui, la Colombie-Britannique... Et pour ce qui est de la biorégion du plateau Nord, je crois que vous proposez d'interdire des activités dans 40 % de la région.

J'aimerais en fait m'adresser à M. Millar à ce sujet.

Vous prétendez que les aires marines protégées sont essentielles pour la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement, or tous les pêcheurs à qui j'ai parlé ont dit que, en concentrant la même flotte dans une petite zone, vous risquez d'aggraver les répercussions environnementales, vous augmentez le risque de surpêche et vous diminuez l'efficacité de la capture, ce qui veut dire que vous consommez davantage d'essence pour capturer le même nombre de poissons et vous envoyez davantage d'émissions dans l'atmosphère.

En quoi est-ce meilleur pour l'environnement? En quoi est-ce meilleur pour les changements climatiques?

• (1715)

David Millar: Si je comprends bien la question, vous parlez de la pêche qui ne pourrait plus se faire dans les aires marines protégées et qui devra être déplacée dans les zones environnantes.

Aaron Gunn: C'est ce que propose le ministère.

David Millar: Encore une fois, je reviendrais sur le fait que la pêche n'est pas interdite dans ces zones. Nous travaillons généralement dur pour ne pas interdire la pêche dans les zones à fort potentiel pour le secteur, si nous devons effectivement l'interdire. Nous accommodons...

Aaron Gunn: Laissez-moi vous arrêter là. C'est pour tout le ministère et pour tout le monde ici présent.

L'année passée, j'ai arpenté toute ma circonscription et j'ai parlé aux pêcheurs. Ils ont tous l'impression que leur gagne-pain est en péril parce que la pêche sera peut-être interdite dans 40 % des zones de pêche à la panope, par exemple, et dans 40 % des zones de pêche à la crevette, dans la biorégion du plateau Nord. Soit ils me mentent, ce que je ne crois pas, soit vous me mentez ou vous communiquez terriblement mal ce que vous voulez dire.

Que se passe-t-il? Ces zones seront-elles interdites? Ça dure depuis des années. On parle du gagne-pain de la population. Y aura-t-il des zones où la pêche à la crevette ou à la panope sera interdite, oui ou non?

Quel est le pourcentage, ou l'ignorez-vous toujours après cinq ans?

David Millar: Je suis d'accord pour dire que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour communiquer clairement sur ce que ces zones signifient réellement. Je crois que nous avons clairement un défi à relever en matière de communications. Nous devons certainement en faire davantage.

En ce qui concerne les zones que nous envisageons — je crois que le président me fait un signe —, en Colombie-Britannique, le chevauchement avec la pêche à la crevette, par exemple, est minime. Je ne peux pas me prononcer sur toutes les autres zones envisagées par les autres, mais je conviens que nous devons mieux communiquer et en faire davantage pour que les gens comprennent clairement ce qui est réellement proposé dans ces zones.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Morrissey, pour cinq minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur les réponses données, par je ne sais plus qui, pour obtenir quelques précisions supplémentaires sur le processus de consultation en cours concernant la zone de protection envisagée sur la côte sud de Terre-Neuve. Si je me souviens bien, quelqu'un a répondu que les habitants de la région étaient réticents à participer. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Je crois que c'est M. Millar qui en parlait. Il s'agissait du processus de consultation sur la zone marine protégée envisagée sur la côte sud de Terre-Neuve.

David Millar: Je peux certainement en dire davantage sur le processus de consultation, mais il se peut qu'une partie de votre question m'ait échappé. Avez-vous parlé de la réticence à participer?

Robert Morrissey: Pourriez-vous expliquer le processus de consultation qui a été mis en place et nous dire comment vous collaborez avec les parties prenantes locales?

David Millar: Bien sûr. Mme Macadam peut également répondre à la question.

Je ne veux pas me répéter, mais nous avons utilisé différentes approches pour essayer de toucher le plus grand nombre possible de publics. Comme je l'ai dit, il y a eu 14 réunions en personne et en mode virtuel avec...

Robert Morrissey: Quelle a été la participation des habitants susceptibles d'être touchés?

David Millar: Mme Macadam a en fait participé à certaines de ces réunions.

Voudriez-vous en parler?

Lori Macadam: Bien sûr.

Comme l'a dit M. Millar, nous avons utilisé différents processus de consultation. Nous avons tenu des réunions communautaires en personne dans les collectivités situées autour de l'aire marine nationale de conservation. Il s'agit des collectivités de Burgeo, Ramea, François, Grey River et McCallum. Nous avions prévu d'aller à La Poile et à Port-aux-Basques avec l'aide du syndicat, les FFAW. Nous attendons toujours qu'il nous aide à nous y rendre et à prendre contact avec les personnes compétentes dans ces deux collectivités.

De plus, nous avons tenu au moins deux ou trois réunions virtuelles avec les conseils municipaux de Harbour Breton et de St. Albans, ainsi qu'avec le maire d'Hermitage, M. Crewe. La dernière réunion d'information en personne que nous avons eue à St. Albans a été demandée par le maire. Il a invité des membres de l'industrie, tant locaux que provinciaux, à s'asseoir et à discuter de l'AMNC et de son impact potentiel sur l'industrie de l'aquaculture. Nous avons alors expliqué que nous mettions tout en œuvre pour que l'industrie de l'aquaculture continue à se développer dans ces aires particulières.

• (1720)

Robert Morrissey: Merci.

Monsieur DeMarco, pour en revenir au 30 % et à la manière dont ce pourcentage a été calculé, pourriez-vous donner au Comité un aperçu des facteurs qui selon vous ont conduit à ce chiffre de 30 % d'un point de vue international? Je comprends que cela a été motivé par la volonté de protéger la biodiversité de nos océans, à l'avenir. Comment ce pourcentage global a-t-il été calculé? Quelle était la justification derrière la décision d'amener les pays à s'engager à protéger certaines aires? Encore une fois, les gens lancent souvent des mots pour voir quels impacts ils auront. Ils font des commentaires comme « fermer 30 % des eaux canadiennes à la pêche ». Cela ne se produira pas, n'est-ce pas?

Jerry V. DeMarco: Il est important, et je pense l'avoir déjà dit deux ou trois fois, d'essayer au moins d'arriver à un consensus sur les faits.

Robert Morrissey: Ce serait bien d'entendre les faits.

Jerry V. DeMarco: C'est ce dont traitent les paragraphes 46 à 48: demandons aux ministères d'être plus transparents, ce qui les aidera dans leurs propres efforts pour obtenir cette adhésion, par exemple en ce qui concerne le pourcentage des zones de non-prélèvement par rapport aux zones ouvertes à la pêche ou à d'autres industries. Ces objectifs, qui ont été fixés au fil des dernières années, ont augmenté avec le temps, comme nous l'indiquons au paragraphe 3 « en raison de l'inquiétude croissante que suscite à l'échelle internationale la perte continue de biodiversité et la me-

nace qu'elle représente » pas seulement pour la nature, mais aussi pour le bien-être humain.

Si nous revenons encore avant notre pièce 1...

Robert Morrissey: La menace pour le bien-être des humains serait le manque de protéines récoltables dans les océans. Ce que je retiendrais de cela, c'est l'incapacité des océans à maintenir le niveau de protéines qu'ils avaient dans le passé. Nous constatons partout que le nombre de poissons dans les océans est en déclin.

Le président: Monsieur DeMarco, vous pourriez peut-être répondre rapidement à la question. Notre temps est écoulé.

Jerry V. DeMarco: La perte de biodiversité se traduit par des menaces pour les êtres humains, non seulement parce qu'elle est une source d'alimentation, mais aussi en raison de la capacité des océans d'atténuer le changement climatique en séquestrant du carbone.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous aurons le temps pour un cinquième tour raccourci de deux minutes et demie pour les conservateurs et les libéraux.

[Français]

Ensuite, le Bloc québécois disposera de deux minutes.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Dawson, pour deux minutes et demie.

Mike Dawson: Merci, monsieur le président.

Madame Graham, quelles consultations le MPO a-t-il menées ou prévoit-il mener auprès des pêcheurs du Nouveau-Brunswick au sujet des AMP ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans les eaux du Nouveau-Brunswick?

Kathy Graham: Il faudrait que je le demande à mes collègues de la région des Maritimes.

Mike Dawson: D'accord, j'ai un petit problème. Vous êtes la directrice générale de Planification et conservation marine. Je vous ai posé trois questions aujourd'hui sans obtenir de réponse ni d'information. Vous renvoyez toujours la question à quelqu'un d'autre. Pourquoi n'y a-t-il personne ici pour répondre aux questions? J'ai posé une question de ce côté-là, et je pense vous avoir posé une question, mais nous n'arrivons pas à obtenir de réponse concernant le Nouveau-Brunswick. Y a-t-il une raison pour laquelle nous ne pouvons pas avoir de réponse concernant le Nouveau-Brunswick?

Kathy Graham: Je serai heureuse...

Mike Dawson: Nous avons 10 personnes assises à la table.

Kathy Graham: Je serai heureuse de vous répondre par écrit.

Mike Dawson: Eh bien, ce serait formidable.

Je cède le reste de mon temps de parole à M. Gunn.

Aaron Gunn: J'ai une question pour le commissaire.

Une nouvelle étude scientifique sur les AMP vient d'être publiée. Elle a été menée récemment au large des côtes californiennes et montre que ces aires n'ont aucun effet bénéfique sur la biodiversité ou sur la résilience climatique, et qu'il n'existe aucune preuve d'une hausse de l'abondance des ressources halieutiques dans la région. Quelle serait votre réaction face à de telles preuves? Ce projet de création d'un réseau de parcs sous-marins ou d'aires marines n'est-il qu'un exercice d'étalage de vertu? À part risquer l'effondrement de l'ensemble de l'industrie de la pêche, qu'apporte-t-il, si des études comme celle-ci sont exactes? Si elles ne le sont pas, quelles preuves avons-nous, avant de mettre ce projet à exécution, pour affirmer que les aires marines protégées reposent réellement sur des données scientifiques?

• (1725)

Jerry V. DeMarco: Je ne connais pas cette étude en particulier, mais le point soulevé est important; ne nous concentrons pas seulement sur les chiffres, comme cela a été évoqué aujourd'hui, mais prenons également en compte les éléments qualitatifs. Cela contribue-t-il à enrayer la perte de biodiversité et à inverser la tendance? Pour ce faire, il ne suffit pas de fixer un pourcentage arbitraire et de le reporter sur une carte. Il faut établir un système d'aires « bien reliées », « représentatives sur le plan écologique », « d'une importance particulière pour la biodiversité » et « d'une importance particulière pour les fonctions et les services des écosystèmes ». Ces éléments sont résumés au paragraphe 31.

J'ajouterais qu'il faut également tenir compte des aspects socioéconomiques, et pas seulement environnementaux... Ce sont donc des initiatives qui contribuent à la durabilité à long terme de ceux dont le gagne-pain dépend des ressources marines. Cette vision holistique, qui tient compte de la qualité et pas seulement de la quantité, serait, selon moi, bénéfique non seulement pour...

Aaron Gunn: Y a-t-il...

Le président: Je suis désolé, mais je vais devoir vous interrompre ici. Nous n'avons plus de temps. Nous n'avons pas le temps pour une autre question.

Cela dit, c'est au tour de M. Klassen, pour deux minutes et demie.

Ernie Klassen: Merci, monsieur le président.

Ma question est pour M. DeMarco.

J'ai été agréablement surpris, lorsque j'ai fait des recherches, ici, de constater que les États-Unis sont en fait plus avancés que le Canada dans l'identification des aires marines à protéger. Je crois que 190 pays ont adhéré à l'initiative de la cible de 30 % d'ici 2030. Je me demandais simplement où se situe le Canada par rapport à ces autres pays. Connaissez-vous le pourcentage des aires marines protégées aux États-Unis?

Jerry V. DeMarco: Je ne l'ai pas sous les yeux dans mon classeur, mais j'y ai jeté un coup d'œil. Les États-Unis ont une légère avance sur le Canada en ce qui concerne les aires marines protégées.

La cible de 30 % d'ici 2030, et celle de 25 % d'ici 2025, d'ailleurs, sont le fruit de négociations internationales. La grande majorité des pays les ont approuvées.

La cible de 30 % d'ici 2030 repose-t-elle seulement sur des données scientifiques? Non, c'est une négociation. Il a été reconnu que les pourcentages plus faibles qui avaient été convenus par le passé

n'avaient pas encore permis d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité. Les ambitions ont donc été revues à la hausse.

Je devrais répondre par écrit au Comité pour lui indiquer où se situerait le Canada, si nous classions tous les pays. Je pense que vous pouvez obtenir cette information auprès du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Je crois qu'il a un inventaire de ces informations.

Ernie Klassen: Madame Graham, j'ai été ravi d'entendre ce qu'a dit M. Millar au sujet de l'impact de la fermeture des pêcheries.

Pourriez-vous vous aussi nous parler de l'impact que les aires marines protégées auront sur les communautés locales et les capacités de pêche?

Kathy Graham: Afin de réduire au minimum l'impact sur l'industrie de la pêche, nous travaillons en étroite collaboration pour comprendre ces objectifs de conservation pour être certains que toutes les mesures mises en œuvre sont toujours strictement appliquées aux activités de pêche qui présentent le plus grand risque.

Les limites changent souvent au fil des conversations et des consultations que nous avons avec l'industrie de la pêche. L'objectif global est de concevoir des zones marines protégées qui nous permettent de faire avancer la conservation tout en réduisant au minimum les impacts économiques.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Nous allons terminer la réunion d'aujourd'hui avec M. Deschênes, qui dispose de deux minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Millar, de Parcs Canada.

Vous avez entendu le commissaire à l'environnement et au développement durable dire que votre ministère avait manqué de transparence en ne donnant pas les bonnes informations pour que les citoyens puissent savoir où vous en étiez vraiment.

Pourquoi avez-vous fait ça?

David Millar: Notre objectif est de toujours de transmettre les meilleures informations à nos collègues, à nos partenaires et aux intervenants. C'est ce que nous essayons toujours de faire. Si nous pouvons en faire plus, nous voulons...

• (1730)

Alexis Deschênes: Étiez-vous là lorsque les communications ont décidé de cacher des informations pour que les Canadiens ne puissent pas vraiment avoir une bonne idée du progrès qui était fait ou non?

[Traduction]

David Millar: Madame Macadam, pourriez-vous répondre à la question, s'il vous plaît?

[Français]

Lori Macadam: Il est possible d'obtenir des informations en consultant chacun de nos sites Internet. Tout le monde peut nous demander de l'information par courriel.

Alexis Deschênes: Vous ne répondez pas à ma question.

Pourquoi n'avez-vous pas fait preuve de transparence pour vraiment informer les gens sur l'état des progrès, comme le commissaire le recommande maintenant?

Lori Macadam: Je pense que le commissaire parlait du fait d'informer les Canadiens des progrès réalisés dans l'établissement des sites protégés, pour que les gens sachent exactement où ils peuvent ou non aller pêcher. En ce moment, nous sommes en train d'informer tous les Canadiens de tous les progrès que nous avons réalisés sur les sites de Parcs Canada.

En ce qui concerne les sites situés près des communautés autochtones et non autochtones, nous nous assurons de les informer de ce que nous faisons exactement dans les océans qui bordent leurs communautés.

Alexis Deschênes: Vous avez compris les propos du commissaire qui dit que l'information que vous donniez sur votre site Internet sur l'état réel des choses induisait les gens en erreur.

Comment expliquez-vous cela? Comment se fait-il que Parcs Canada a procédé de cette façon, c'est-à-dire en choisissant les faits et en omettant des périodes de référence?

Le président: Veuillez fournir une réponse très brève.

Lori Macadam: Nous travaillons toujours pour nous assurer que l'information est disponible pour tous les Canadiens partout au pays. Il y a toujours des choses que nous pouvons améliorer dans notre processus. C'est l'une des raisons pour lesquelles Parcs Canada a tenu compte de toutes les recommandations qu'a faites le

commissaire dans son rapport, afin d'améliorer notre processus en ce qui concerne l'établissement des aires marines protégées.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est tout pour notre groupe de témoins d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier le commissaire DeMarco et son équipe, ainsi que les représentants de Parcs Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada et du MPO — tout le monde — d'être venus ici aujourd'hui. Je sais qu'il n'est pas facile de se retrouver sur la sellette deux heures d'affilée.

Merci pour votre rapport, monsieur le commissaire, et pour l'ensemble de votre témoignage. Cela nous sera très utile lorsque nous entamerons une étude sur les aires marines protégées, semble-t-il, l'année prochaine.

Avant de conclure, je tiens à rappeler que, à la prochaine réunion, nous reprendrons notre étude de la Loi sur les pêches. Nous recevrons des représentants du ministère de l'Environnement et du Service des poursuites pénales du Canada.

Merci beaucoup, tout le monde.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>